



BULLETIN DE L'IRJI FRANÇOIS-RABELAIS (EA-7496)



N° 4 - octobre 2021

COLLOQUE



Institut de Recherche Juridique Interdisciplinaire
François-Rabelais (EA - 7496)

La pérennité de l'entreprise

Sous la direction de
Gwenola BARGAIN
et
Franck JUREDIEU



Faculté de droit, économie &
sciences sociales de Tours



Colloque en ligne

Vendredi 2 avril 2020

Le néolibéralisme anglo-américain des années 1980

Construction, évolution et mondialisation d'un
paradigme/modèle à la fin du XXe siècle

Sous le Haut Patronage de Martine Azuelos (Professeure émérite de civilisation anglo-américaine)
et de Lord Kenneth Œ. Morgan (Historien et Membre de La Chambre des Lords du Royaume-Uni)

Colloque organisé par
Anthony Castet
Nathalie Champroux
Alexis Chommeloux
Audrey Damiens
Selma Josso
Nathalie Levy
Stéphane Porion



15 et 16 mars 2021

Colloque en ligne

Proposé par
l'ICD et l'IRJI François-Rabelais
Université de Tours

Inscription et renseignements
<https://neoliberalismes.sciencesconf.org>



À LA UNE

ACTUALITÉS

Colloque du 9 octobre 2021 « 1981-2021 L'ABOLITION A 40 ANS »
sous le parrainage de Robert Badinter et la présidence d'Henri Leclerc



CONVENTION

Diffusion des colloques de l'IRJI François-Rabelais sur le site de France Culture en partenariat avec Canal U France



Chères Collègues,
Chers Collègues.

Ce nouveau numéro du bulletin de l'IRJI François-Rabelais donnera l'occasion à ses lecteurs de porter un regard rétrospectif sur les activités scientifiques de notre groupe de recherche dans le contexte fort compliqué que nous avons connu. Ce bulletin s'est également enrichi de nouvelles rubriques permettant de mettre en lumière les activités de recherches de certains de nos collègues et qui méritent sans aucun doute un regard tout particulier. Comme dans le numéro précédent, nous continuons de mettre en lumière nos différents Masters en les présentant dans leurs aspects essentiels. Au titre de l'année universitaire en cours, la présentation des colloques projetés nous démontre encore une fois le grand dynamisme des porteurs de projets et, plus collectivement, de notre institut de recherche. Enfin, va se poser très rapidement à nous la question de l'évaluation HCERES de l'IRJI François-Rabelais. Les dates de remise du bilan et du nouveau projet de l'IRJI François-Rabelais vont être portées à notre connaissance dans le courant du mois d'octobre. La date qui semble se dessiner pour la remise des dossiers est juin 2022. Une fois le calendrier connu et les exigences précisées l'IRJI François-Rabelais se réunira afin de faire le point sur cet important sujet.

François FOURMENT & Pierre-Yves MONJAL,
Codirecteurs de l'IRJI François-Rabelais

Sommaire

À la une.....	1
Le mot des codirecteurs.....	2
L'IRJI François-Rabelais et ses 6 axes de recherche.....	3-4
Présentation du Conseil de l'IRJI François-Rabelais.....	4-5
Organigramme de l'IRJI François-Rabelais.....	5
Formations de Master 2 adossées à l'IRJI François-Rabelais en vue d'une orientation vers le doctorat.....	6
Présentation de Masters adossés à l'IRJI François-Rabelais.....	6-8
Programmes de recherche en cours.....	8
Programmes de recherche en cours, un point d'étape.....	9-10
Bonus Qualité Internationale (BQI).....	10
Retour sur les colloques.....	10-12
Colloques à venir.....	12
Retour sur les conférences.....	13-15
Conférences à venir.....	15
Colloques et conférences de l'IRJI François-Rabelais mis en ligne sur Canal U.....	16
Bibliothèque Droit-Recherche (BDR) - Salle des doctorants.....	17
Publications financées par l'IRJI François-Rabelais.....	17-19
Autres publications des membres de l'IRJI François-Rabelais.....	19-20
Le site internet de l'IRJI François-Rabelais est aussi en anglais.....	20
Convention CIFRE.....	20-21
Webinaire Choose France-Japon.....	22
Les enseignants-chercheurs de l'IRJI François-Rabelais à l'international.....	23
Présentation de Selma JOSSO, Vice-Présidente de l'Université de Tours.....	24
Thèses soutenues.....	24-27
Qualification des docteurs.....	27-28
Recrutement des docteurs qualifiés.....	28
Arrivées de nouveaux enseignants-chercheurs.....	29
Liste des enseignants-chercheurs de l'IRJI François-Rabelais.....	29
Liste des doctorants de l'IRJI François-Rabelais.....	30-31
Informations pratiques sur l'IRJI François-Rabelais.....	32

Mentions Légales :

Responsables de la publication : MM. Pierre-Yves Monjal et François Fourment,
codirecteurs de l'IRJI François-Rabelais (EA 7496)

Hébergeur : Université de Tours

Rédaction : Véronique Picard (Ingénieur d'études)

Composition : Xavier Houiller (Technicien d'information documentaire et de collections patrimoniales)

Impression : PICSEL, imprimerie centrale de l'Université de Tours

L'Institut de Recherche Juridique Interdisciplinaire François-Rabelais (IRJI François-Rabelais EA-7496) a vocation à organiser et promouvoir toutes les recherches dans le champ du droit privé et des sciences criminelles, du droit public, de l'histoire du droit et des institutions, de la science politique, et aussi de l'économie. Il rassemble des enseignants-chercheurs, doctorants, jeunes docteurs et chercheurs de l'Université de Tours relevant de ces disciplines.

Les membres de l'IRJI travaillent par axe de recherche, adoptés à la réunion du 4 novembre 2015.

- Démocraties, libertés, politiques publiques

Regroupant des spécialistes des principales branches du droit – interne comme international et européen – et des chercheurs de science politique, cet axe se propose d'analyser, dans une perspective alliant complémentarité et interdisciplinarité, les transformations contemporaines des institutions, des pratiques et de la citoyenneté démocratiques. Les recherches menées couvrent une large gamme d'objets et de terrains, dans l'objectif général de contribuer à l'analyse critique des mutations actuelles du pouvoir et du droit, tout particulièrement pour déterminer la place précise qu'y tiennent les impératifs démocratiques et la protection des droits individuels.

Il s'agit d'abord d'interroger les reconfigurations de la citoyenneté, dans des contextes de crise, de mouvements sociaux ou de révolutions, mais aussi la remise en cause des catégories politiques traditionnelles – citoyenneté, pouvoir, normes, Etat – du fait de la globalisation et de dynamiques sociales, économiques ou politiques se déployant au-delà des frontières étatiques. Ces dynamiques produisent en retour des phénomènes de replis identitaires, comme la résurgence des logiques nationalistes, que l'axe de recherche entreprend également d'étudier, en s'appuyant en particulier sur les échanges entre juristes et politistes.

Il s'agit par ailleurs et plus généralement d'analyser les transformations des rapports de pouvoir et des droits fondamentaux, en examinant notamment les atouts et limites du droit dans l'encadrement de différentes politiques publiques, comme celles relatives à l'égalité et la non-discrimination, la lutte contre l'exclusion sociale ou la vulnérabilité, l'accès aux soins et la protection de la santé. Il en va ainsi d'interrogations sur le statut des droits sociaux dans le contexte de la crise de l'Etat social, mais aussi d'études sur le caractère genré du droit et des politiques publiques. Dans cette perspective, le processus de transformation de l'Etat est particulièrement analysé, soit qu'il s'agisse d'étudier les réformes de l'action publique, à travers la participation et l'information des administrés, soit qu'il s'agisse de mettre en évidence les tensions existant au sein des politiques publiques, comme l'attestent les débats contemporains sur la laïcité, l'intégration et la cohésion sociale.

Les chercheurs rattachés à l'axe ont vocation à croiser l'analyse de questions particulières et des recherches d'ampleur plus théorique, alimentées le cas échéant par des études comparatistes. La dimension théorique irrigue en effet l'ensemble des recherches de l'axe à des degrés divers. Il s'agira en particulier de développer une réflexion approfondie sur la démocratie et la citoyenneté, en analysant la part relative des institutions, du droit, des normes sociales et culturelles, mais aussi des acteurs et des différents modes d'action qui se déploient au sein des sociétés contemporaines, parmi lesquels la presse, « chien de garde » de la démocratie.

- Marché et entreprise

Notion large, le marché peut être appréhendé comme un espace sans frontières intérieures. Une fois consacrée son existence et délimitée son emprise, il invite à s'attacher aux échanges commerciaux et financiers, nationaux, européens et internationaux qu'il permet, à leurs instruments et à leur régulation. Il conduit aussi à s'intéresser à tout ce qui y circule librement : marchandises services, capitaux mais aussi personnes (actifs ou simples citoyens). Il pousse enfin à l'étude des entreprises qui en sont les acteurs, impliquant ainsi de s'intéresser aux droits de la concurrence (interne, européen, international) et de la distribution, des sociétés, des entreprises en difficulté, des contrats, de la commande publique, du travail.... La globalisation du droit et de l'économie et la crise économique et financière invitent à repenser non seulement les rapports économiques et juridiques entre entreprise et marché, mais également l'impact de cette évolution sur le droit et les institutions de droit interne, privé ou public, européen et international. Cet axe ouvre donc la perspective à des travaux juridiques, économiques, sociologiques et historiques de nature transversale et pluridisciplinaire.

Cet axe de recherche s'inscrit dans le prolongement de plusieurs masters : master juriste d'entreprise (MAJE), droit des affaires internationales, juriste européen, ainsi qu'en partie celui de conseil et contentieux (conseil en droit privé et public des affaires, contentieux économique).

- Normes et institutions en Europe

Cet axe se propose de faire converger les recherches autour des questions relatives aux rapports de normes et de systèmes européens et nationaux. La production normative de l'ordre conventionnel (CEDH et Conseil de l'Europe) et de l'ordre intégré (Union européenne) conduit à des adaptations incessantes des catégories juridiques et des jurisprudences impliquant de la part des juristes un suivi attentif de ces évolutions. C'est tout à la fois les normes largo sensu et leurs producteurs (CEDH/Union/États), c'est-à-dire les institutions européennes, qui sont placés au cœur de cet axe invitant ainsi à réfléchir sur tous les aspects de ces réaménagements affectant toutes les branches du droit interne notamment. Les enjeux institutionnels, politiques, économiques liés à ce vaste mouvement de recomposition des ordres juridiques y sont naturellement rattachés, car les interactions ne sont pas exclusivement de type normatif. Les dynamiques institutionnelles et politiques au sein de l'Europe, qu'il s'agisse de l'Union ou du Conseil de l'Europe, impliquent en effet une expertise spécifique de la part des chercheurs. Enfin, car il ne saurait être question d'isoler l'Europe du vaste processus de globalisation du (des) droit(s), la dimension internationale de nos recherches collectives invitent à intégrer dans nos réflexions de nombreux aspects liés au droit international privé et public. Cet axe se veut à la fois ouvert aux analyses techniques ou pratiques mais également prospectives et théoriques. Privatistes, publicistes, politistes, historiens et économistes sont en effet et nécessairement interpellés par ces nouveaux enjeux qui, au-delà des traditions liées à chacune de nos disciplines, concourent à redéfinir la nature et la fonction même des instruments du droit.

Cet axe doit être compris comme s'arrimant aux différents Master de la Faculté de droit de Tours en parfaite cohérence avec les programmes de ces derniers et les cours qui y sont dispensés afin de préparer les jeunes chercheurs à l'approfondissement doctoral de leur formation notamment.

- Procédures

L'axe Procédures rassemble les recherches en procédure civile, pénale et administrative.

À côté de l'analyse des spécificités propres à chacune, une approche interdisciplinaire est rendue possible par l'émergence de principes communs réunis dans ce qu'on appelle plus communément le droit processuel. La consécration d'un droit au procès équitable irrigue l'ensemble des procédures civile (et des procédures civiles d'exécution), pénale, administrative, constitutionnelle et conventionnelle.

Cet axe permet aussi de comparer les évolutions respectives des différentes procédures s'agissant, entre autres, de l'office du juge.

L'axe ne se limite pas à la simple procédure contentieuse, il a aussi pour objet d'analyser les différentes voies d'évitement du juge : modes alternatifs de règlement des différends, procédure administrative non contentieuse. Il a pour vocation de s'intéresser aux procédures non juridictionnelles, telle celles mise en œuvre devant les autorités de régulation.

- Responsabilités

Son objet est d'étudier les responsabilités civile, administrative, pénale, politique dans une démarche interdisciplinaire.

Outre les publications individuelles en ce domaine qui sont nombreuses, plusieurs travaux collectifs ont été publiés :

- ouvrage sur les dommages et intérêts ;
- ouvrage sur les droits public et privé de la responsabilité.

L'axe « Responsabilité » peut s'appuyer :

- sur un nombre important de collègues et de doctorants s'intéressant à cette thématique ;
- sur le réseau du Groupe de Recherche Européen sur la Responsabilité Civile et l'Assurance (GRERCA), dont plusieurs membres du laboratoire font partie.

- Territoires, urbanisme, immobilier

L'objet de cet axe consiste d'abord, autour de la notion de territoires, en une réflexion sur toutes les questions en lien avec l'occupation de l'espace : urbanisme, aménagement, habitat, foncier, environnement, construction et gestion de l'immeuble... Il s'agira à la fois d'en identifier les acteurs, les enjeux, les outils, leurs interférences et d'analyser les différents instruments juridiques aussi bien nationaux, européens et internationaux susceptibles d'être mis en œuvre dans ce cadre, tels que les servitudes, les différents documents de planification ainsi que les responsabilités...

Par ailleurs, l'axe comprend une réflexion autour de la vie, de l'organisation et de l'administration de ces territoires à travers l'action locale. Il s'agit ici d'étudier la décentralisation et plus particulièrement la gestion administrative et financière des collectivités et intercommunalités, les politiques locales, les services publics locaux..., qui soutiennent l'action publique locale.

Cet axe a vocation non seulement à regrouper des chercheurs en droit privé et en droit public, mais aussi à favoriser des coopérations avec d'autres équipes, notamment avec les géographes et aménageurs qui coopèrent déjà au sein de quatre masters : Promotion et Gestion de l'immeuble (PGI), Management des Territoires et Urbanisme (MTU), Environnement, Territoire et Paysage (ETP) et Administration des Collectivités Locales (ACL). Les recherches appliquées à travers les contacts avec les acteurs publics et privés de la construction, de l'aménagement et de l'environnement (collectivités territoriales, bailleurs sociaux, agences d'urbanisme, bureaux d'études...) seront développées.

Présentation du Conseil de l'IRJI François-Rabelais

Il est composé tel que ci-après :

Les membres de l'IRJI travaillent par axe de recherche (avec à la tête de chacun, deux responsables d'axe élus par les membres de chaque axe et siégeant au Conseil de l'IRJI).

- « Normes et institutions en Europe »

Veronique Tellier-Cayrol, veronique.tellier@univ-tours.fr

- « Marché et entreprise »

- « Procédures » (coresponsables élu(e)s le 12 novembre 2019)

Benjamin Defoort, benjamin.defoort@univ-tours.fr

Delphine Thomas-Taillandier, delphine.thomas-taillandier@univ-tours.fr

- « Responsabilités »

Olivia Sabard, olivia.sabard@univ-tours.fr

Marie Dugué, marie.dugue@univ-tours.fr (élue le 12 novembre 2019)

Présentation du Conseil de l'IRJI François-Rabelais ■ ■ ■ ■

- « Territoires, urbanisme, immobilier »

Nathalie Ros, nathalie.ros@univ-tours.fr

Alexandre Deroche, alexandre.deroche@univ-tours.fr

- « Démocraties, Libertés et Politiques sociales » (coresponsables élues le 18 décembre 2019)

Gwenola Bargain, gwenola.bargain@univ-tours.fr

Emmanuel Aubin, emmanuel.aubin@univ-tours.fr

- d'un représentant de chaque discipline universitaire (CNU) qui ne serait pas représentée parmi les directeurs et les responsables d'axe ;

Kevin Parthenay, kevin.parthenay@univ-tours.fr (science politique)

Pascal Favard, pascal.favard@univ-tours.fr (économie)

- de deux représentants des doctorants (élection du 12 février 2020) ;

Élodie Delacoure, elodie.delacoure@univ-tours.fr

Antonin Crinon, antonin.crinon@univ-tours.fr

- des chargés de mission ;

* fonds documentaire :

Nicolas Cayrol, nicolas.cayrol@univ-tours.fr

Sébastien Roland, sebastien.roland@univ-tours.fr

* coopération européenne et internationale :

Véronique Picard, veronique.picard@univ-tours.fr

* encadrement doctoral et jeunes docteurs :

Julie Traullé, julie.traulle@univ-tours.fr

Pierre Mouzet, pierre.mouzet@univ-tours.fr

- d'un personnel administratif affecté à l'IRJI François-Rabelais.

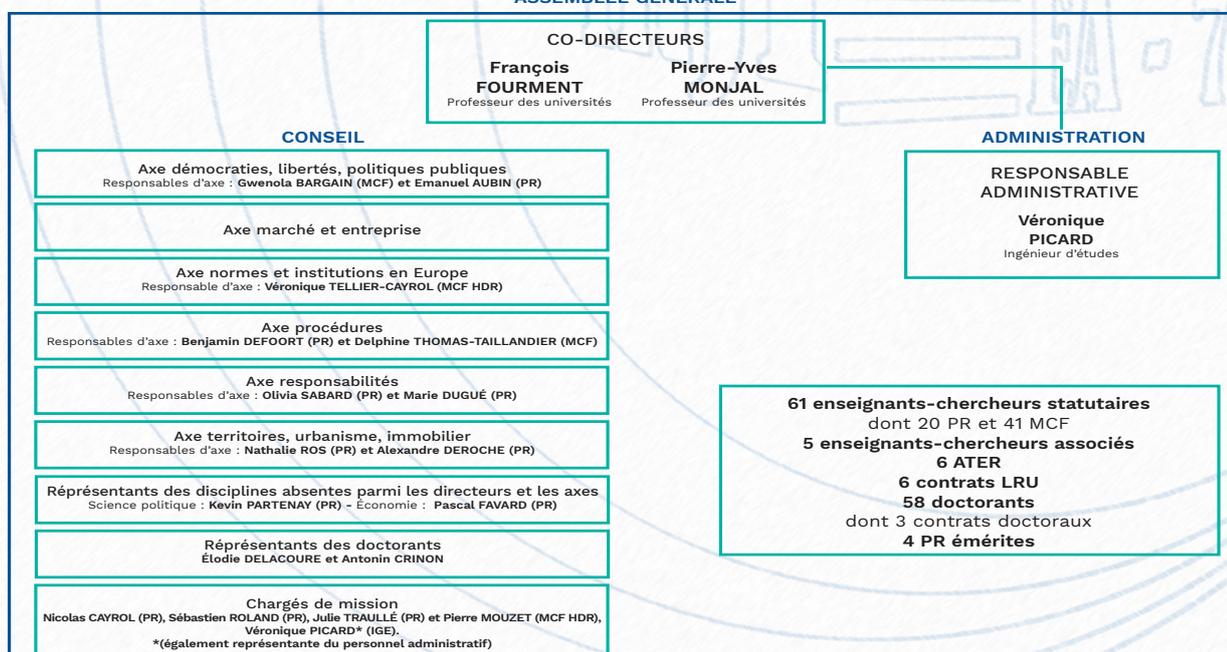
Véronique Picard, veronique.picard@univ-tours.fr

Organigramme de l'IRJI François-Rabelais



Institut de Recherche Juridique Interdisciplinaire François-Rabelais (EA - 7496)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Formations de Master 2 adossées à l'IRJI François-Rabelais en vue d'une orientation vers le doctorat ■ ■ ■ ■

MENTION	PARCOURS Master 2	Responsables parcours de Master 2	Courriel
Justice, procès et procédures	M2 Conseil et contentieux	Federica OUDIN/Olivia SABARD	federica.oudin@univ-tours.fr olivia.sabard@univ-tours.fr
	M2 Etudes judiciaires approfondies	Delphine THOMAS/TAILLANDIER (responsable)/Véronique TELLIER-CAYROL (responsable adjointe)	delphine.taillandier@univ-tours.fr veronique.tellier@univ-tours.fr
Droit de l'entreprise	M2 Droit des affaires	Julien BOURDOISEAU	julien.bourdoiseau@univ-tours.fr
	M2 Droit social	Gwenola BARGAIN	gwenola.bargain@univ-tours.fr
Droit international	M2 Droit des affaires internationales	Hadi SLIM	hadi.slim@univ-tours.fr
	M2 Biotechnologie et droit	Sylvain RAVENNE	sylvain.ravenne@univ-tours.fr
Droit du patrimoine	M2 Ingénierie patrimoniale	Camille DREVEAU / Fabienne LABELLE/Franck JURÉDIEU	camille.dreveau@univ-tours.fr fabienne.labelle@univ-tours.fr franck.juredieu@univ-tours.fr
	M2 Promotion et Gestion de l'Immeuble	Camille DREVEAU / Fabienne LABELLE/Franck JURÉDIEU	camille.dreveau@univ-tours.fr fabienne.labelle@univ-tours.fr franck.juredieu@univ-tours.fr
Droit public	M2 Droit et Gestion Publique Locale	Corinne TOURET	corinne.touret@univ-tours.fr
	M2 Juriste de droit public	Marie-Laure GELY	marie-laure.gely@univ-tours.fr
Droit européen	M2 Droit-Langues	Claude OPHELE	claudie.ophele@univ-tours.fr
	M2 Juriste européen	Christine GUILLARD	christine.guillard@univ-tours.fr
Droit de la santé	M2 Droit de la santé	Farida ARHAB-GIRARDIN Emmanuel AUBIN	farida.arhab-girardin@univ-tours.fr emmanuel.aubin@univ-tours.fr
Droit de l'environnement et de l'urbanisme	M2 Droit Recherche	Patrick MOZOL	patrick.mozol@univ-tours.fr
Economie de l'entreprise et des marchés	M2 Economiste d'entreprise	Alain BOUSQUET	alain.bousquet@univ-tours.fr

Présentation de Masters 2 adossés à l'IRJI François-Rabelais



Master 2 Droit de l'environnement et de l'urbanisme,
Responsable pour le parcours recherche, Patrick MOZOL (MCF HDR)

Pour plus d'informations détaillées : https://droit.univ-tours.fr/master_DEDU



Objet de profondes mutations et d'interconnexions toujours plus nombreuses depuis ces dernières décennies, le droit de l'environnement et le droit de l'urbanisme sont à la base de nombreux enjeux, qu'il s'agisse de la transition écologique, la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, la lutte contre le réchauffement climatique et le gaspillage énergétique, la santé humaine, la résorption du phénomène d'étalement urbain, la revitalisation des centres-bourgs, la planification, l'aménagement et la rénovation urbains, la lutte contre l'habitat indigne ou encore la participation citoyenne. Autant de thématiques et de problématiques parmi tant d'autres sur lesquelles la formation du parcours Recherche du Master Droit de l'urbanisme et de l'environnement vise à offrir aux étudiants l'opportunité de consolider leurs connaissances et de forger leur réflexion. L'accent est mis principalement sur l'approche universitaire et théorique du droit sans être pour autant déconnectée de la pratique et des réalités de terrain.

Ce parcours s'adresse avant tout aux étudiants qui souhaiteraient développer leurs savoirs en droit de l'urbanisme et de l'environnement en vue de poursuivre leur cursus universitaire avec le doctorat. Pouvant faire l'objet d'une prise en charge financière par le biais d'un contrat doctoral ou d'une convention CIFRE, la rédaction d'une thèse dans l'une ou l'autre de ces deux disciplines peut déboucher sur de nombreuses perspectives d'intégration professionnelle, que ce soit au sein de la communauté universitaire elle-même (enseignant chercheur, ingénieur de recherche) ou d'institutions et structures diverses (collectivités territoriales et EPCI, services déconcentrés de l'État, agences de l'énergie et de l'environnement ou d'urbanisme, cabinets d'étude et d'expertise).

Présentation de Masters 2 adossés à l'IRJI François-Rabelais



Master 2 Droit de l'entreprise,
Pour plus d'informations détaillées : <https://e-maje.fr/>



Responsable pour le parcours Droit des affaires, Julien BOURDOISEAU (MCF HDR)



Responsable pour le parcours Droit social, Gwenola BARGAIN (MCF)

Le MAJE est un Master construit autour de deux formations étroitement liées : un parcours Droit des affaires et un parcours Droit social. L'étude du droit des affaires et du droit social s'inscrit dans la compréhension des évolutions sociétales contemporaines. Nécessitant des connaissances transversales, la formation implique une curiosité intellectuelle amenant à s'intéresser aux problématiques concernant le travail et l'entreprise, se situant au croisement de différentes branches du droit et de différents savoirs disciplinaires. Dans le monde des affaires comme dans le monde du travail, le juriste rencontre des questions pratiques dont les réponses vont au-delà du droit. Il est souvent le technicien de la dernière heure, devant finalement remettre en forme les négociations conduites par les représentants des salariés, les ingénieurs, les commerciaux, les financiers ignorant les pièges que recèle le droit. Dans cette optique, la formation des étudiants est conçue sur deux années qui se veulent complémentaires.

Afin d'offrir une formation complète aux étudiants, le MAJE présente la particularité de se découper en une première année en formation initiale et une seconde année en apprentissage. La première année se concentre sur l'acquisition et la consolidation des connaissances juridiques en axant la formation sur la rigueur de la méthode du raisonnement juridique. Cette formation intellectuelle est complétée par une formation pratique consistant en la réalisation d'un stage en Master 1 et l'organisation des projets tuteurés visant à développer le savoir-être et les capacités d'adaptation des étudiants à un environnement juridique et managérial changeant. La seconde année de Master est tournée vers l'application de ces savoirs dans le cadre d'une formation en apprentissage, alternant période de 15 jours en entreprise et période de 15 jours à l'Université. Les étudiants sont accompagnés dans la réalisation de plusieurs projets visant à mettre en application leurs compétences rédactionnelles, de recherche,



Master 2 Droit international,
Responsable pour le parcours Droit des affaires internationales, Hadi SLIM (PR)
Pour plus d'informations détaillées : https://droit.univ-tours.fr/master_DAI



Le Master Droit des Affaires Internationales est l'une des plus anciennes formations spécialisées de la faculté de Droit, d'Economie et des Sciences Sociales de l'Université de Tours. Il s'agit d'une formation à vocation professionnelle dont les enseignements sont aujourd'hui répartis sur deux années universitaires : Master 1 et Master 2. L'objectif du Master est la formation de juristes hautement qualifiés, connaissant parfaitement les principes du droit international de l'entreprise, sachant manier avec rigueur et discernement les divers outils juridiques du commerce international et maîtrisant les règles des investissements internationaux, les techniques de la négociation et de la rédaction des contrats internationaux, ainsi que les divers procédés de résolution des conflits du commerce international.

Pour atteindre cet objectif, le cursus met l'accent sur le développement chez les étudiants des connaissances et compétences disciplinaires et transversales suivantes : la maîtrise des principes juridiques régissant le droit des contrats internationaux, le droit du commerce international et le droit des affaires de manière générale ; la maîtrise de l'anglais qui est la langue des affaires internationales ; le travail en groupe à travers l'organisation de travaux en commun et de jeux d'entreprise ; la communication et la prise de parole en public à travers des exercices adaptés et la maîtrise de l'outil informatique ; la connaissance et la compréhension de la vie en entreprise ou en cabinet (et de leurs exigences) à travers les enseignements dispensés par des professionnels et le stage de fin d'étude ; la recherche par le biais des travaux effectués en cours d'année et la rédaction du mémoire de fin de stage et le suivi de l'actualité juridique, économique et financière par le biais des travaux effectués en cours d'année et du contact avec les professionnels.

Le Master étant un Master professionnel, il se doit de tenir compte des besoins de la société, du marché du travail et de rester attentif aux attentes des entreprises et des cabinets. Dans cette perspective, le Master entretient depuis sa création des relations privilégiées avec de nombreux groupes d'entreprises (nationaux et internationaux), entreprises et cabinets, et en particulier au sein de réseau internationaux. Les étudiants de Master 2 doivent effectuer un stage à la fin du second semestre. Les stages revêtent généralement pour les étudiants une importance capitale. Il s'agit souvent d'un premier contact avec le monde (réel) du travail et de ses exigences. Les stages permettent donc aux étudiants de mettre à l'épreuve les enseignements qu'ils ont reçus, d'apprendre à utiliser au mieux leurs connaissances théoriques pour traiter des problématiques purement opérationnelles ou pratiques, dans des délais, conditions, environnements imposés et rigoureux, face à des interlocuteurs exigeants. Ils contribuent donc fortement à leur insertion professionnelle.



Master 2 Économie de l'entreprise et des marchés,
Responsable pour le parcours Économiste d'entreprise, Alain BOUSQUET (PR)
Pour plus d'informations détaillées : <http://mecen-univ-tours.fr/>



La formation dans le Master Mécén associe trois piliers essentiels et complémentaires pour la maîtrise de l'expertise économique en entreprise : tout d'abord la microéconomie et l'économie industrielle, ensuite l'économétrie et plus généralement les techniques d'analyses statistiques, enfin les outils numériques associés à la gestion des bases de données ou leurs analyses quantitatives.

Le projet pédagogique forme des économistes (Business Analyst, Data Analyst...) qui ont la capacité à décrire, modéliser et comprendre le fonctionnement des marchés, les comportements des entreprises comme ceux des ménages. En plus des 11 mois de stage, les nombreux travaux appliqués menés tout au long des deux années du Master renforcent les aptitudes techniques de façon à proposer aux entreprises des cadres qualifiés avec lesquels elles peuvent bâtir une véritable réflexion stratégique.

Le Master Mécén permet aux étudiants de s'insérer très rapidement et ce sur un large spectre de métiers de chargés d'études (statistiques/marketing/économiques/financières...), aussi bien dans les entreprises privées (PME/grandes entreprises) que dans les entreprises publiques, opérant dans presque tous les secteurs d'activités (banque/assurances/études/conseil/télécommunications/distribution...). Le Mécén a d'ailleurs retenu toute l'attention de Eduniversal qui lui accorde la reconnaissance qu'il mérite dans son classement des meilleurs Masters dans la catégorie « Intelligence économique » ; domaine dans lequel en raison de l'intensité des besoins des entreprises les offres de formation en concurrence évoluent très rapidement. Neuvième sur les 10 Masters retenus dans sa catégorie en 2020, le Mécén a progressé étant à présent classé huitième.

Adossé à l'IRJI, le Mécén organise 4 conférences annuelles afin d'ouvrir la formation et créer des échanges fructueux aussi bien avec le monde académique que celui des entreprises.

Le master est dirigé par Alain Bousquet et Yann Kossi. Divers partenariats, notamment la Banque de France, l'Observatoire de l'économie et des territoires, l'Association française des économistes d'entreprises, B2Ideas..., concourent au rayonnement du Master et au déploiement de son réseau. Plus récemment, la mise en place du projet de chaire Industrie au sein de l'université de Tours permet de renforcer dans le tissu local et national d'entreprises des perspectives de recherches économiques autour des programmes de l'industrie du futur qui sont très prometteurs pour le Mécén et le laboratoire.

C'est enfin toute une organisation collaborative qui est en place autour du Master afin que les étudiants, grâce à l'Association Mécén et la Junior-Études Mécén, puissent prendre un rôle actif dans la formation en cultivant les relations avec les anciens étudiants et les entreprises pour leur insertion professionnelle comme pour le lancement et le financement (CIFRE) de thèses.

Programmes de recherche en cours

SEPage (Stratégies de transmission des Exploitations et Pratiques professionnelles en viticulture)

Financement : Région Centre-Val de Loire, APR 2016- 2020

Responsables pour l'IRJI François-Rabelais : Abdelkhaleq BERRAMDANE (PR Émérite), Alexandre DEROCHE (PR) et Fabienne LABELLE (MCF). Coordinateur : Françoise SITNIKOFF (MCF).

WATER-PONDI (Water Risk Assessment in Pondichéry)

Financement : Région Centre-Val de Loire, APR 2017-2022

Responsable pour l'IRJI François-Rabelais : Christine FAUVELLE-AYMAR (MCF HDR). Porteur du projet : Marc DESMET (PR) GeHCO, partenaires LEO, CITERES, et BRGM Orléans.

EUROPA-ASIA-PAC

Financement : AP MSH Val de Loire AP 2019-2020

Responsables pour l'IRJI François-Rabelais : Pierre-Yves MONJAL (PR) et Abdelkhaleq BERRAMDANE (PR émérite).

Le traitement des mineurs délinquants et son efficacité sur le taux de récidive. Étude régionale Orléans-Tours.

Financement : Région Centre-Val de Loire APR IA 2019, DOREMI

Responsables pour l'IRJI François-Rabelais : Delphine THOMAS-TAILLANDIER (MCF) et Véronique TELLIER-CAYROL (MCF HDR).

Projet de recherche QPC 2020

Financement : Conseil constitutionnel

Responsable pour l'IRJI François-Rabelais : Véronique TELLIER-CAYROL (MCF HDR).

Néolibéralisme anglo-américain des années 1980 : construction, évolution et transmission d'un paradigme/modèle

Financement : Actions de recherche transversales, AP 2019

Responsable pour l'IRJI François-Rabelais : Nathalie LEVY (MCF)

Programmes de recherche en cours, un point d'étape ■ ■ ■ ■

SEPage (Stratégies de transmission des Exploitations et Pratiques professionnelles en viticulture)

Responsables pour l'IRJI François-Rabelais : Abdelkhaleq BERRAMDANE (PR Émérite), Alexandre DEROCHE (PR) et Fabienne LABELLE (MCF).

L'IRJI François-Rabelais a participé, par l'intermédiaire de ses anciennes composantes (GERCIE, LERAP, CERDP), au montage, avec les laboratoires et les organismes de recherche de notre Université (UMR CNRS 7324 CITERES, EA 6294 LÉA L'Équipe Alimentation, CETU ETICS (Expertise, Transfert, Ingénierie et Connaissance Sociale)), la Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire et l'Association Régionale Filière Vin Centre-Val de Loire, de l'appel à projets de recherche d'intérêt régional : « Stratégies de transmission des exploitations et pratiques professionnelles en viticulture » (SEPage). Ce projet a été retenu et financé par la Région Centre-Val de Loire pour une durée de 36 mois (2017-2020). C'est un projet interdisciplinaire, regroupant historiens, sociologues, juristes et professionnels concernés. La question de la transmission des exploitations viti-vinicoles dans la région Centre-Val de Loire est au cœur du programme SEPage. Il s'agissait d'étudier les différents mécanismes sociologiques et juridiques de transmission des exploitations viti-vinicoles afin d'assurer le renouvellement des générations dans un secteur où les données démographiques sont alarmantes.

Les membres de l'IRJI François-Rabelais ont mené des enquêtes dans les zones viticoles de la région, concernant notamment les montages sociétaires en relation avec le prix du foncier en vue de la transmission des exploitations viti-vinicoles. Leurs travaux ont débouché sur un colloque sur « la transmission des exploitations viti-vinicoles » qui a eu lieu à Tours le 15 novembre 2019 https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/la_transmission_des_exploitations_viti_vinicoles. Ce colloque a regroupé des académiques (ruralistes, spécialistes du droit du vin, patrimonialistes, fiscalistes) et professionnels (SAFER, chambres d'agriculture, CDOA, représentations syndicales). Les actes du colloque ont été publiés dans l'ouvrage : « La transmission des exploitations viti-vinicoles », paru en 2020, chez LexisNexis.

Projet de recherche « Le traitement des mineurs délinquants et son efficacité sur le taux de récidive ». Étude régionale Orléans-Tours.

Responsables pour l'IRJI François-Rabelais : Delphine THOMAS-TAILLANDIER (MCF) et Véronique TELLIER-CAYROL (MCF HDR).

La recherche initiée par la Cour d'appel d'Orléans avait pour optique d'analyser et de comparer les mesures prononcées par les juges des enfants et d'évaluer leur impact sur le taux de récidive des mineurs. L'étude portait sur les juridictions du ressort de la Cour d'appel susmentionnée (Orléans, Tours, Montargis, Blois).

Des rencontres effectuées auprès de nombreux professionnels du droit (magistrats, avocats, directeur PJJ), il en est ressorti que les spécificités territoriales de la délinquance des mineurs n'impactent pas l'appréciation graduée, individualisée et proportionnée du traitement pénal de cette délinquance par les magistrats.

Par ailleurs, il est rapidement apparu qu'au sein des juridictions, aucun outil n'était développé pour pouvoir efficacement mesurer et évaluer dans le temps l'effectivité de chacune des mesures prononcées à l'égard des mineurs délinquants suivis dans le ressort de la Cour d'appel.

Faute d'outils de mesure exacte de la récidive chez les mineurs, la rencontre avec les praticiens aura néanmoins permis de confronter leurs expériences et de mesurer ainsi l'intérêt d'une réforme de la justice pénale des mineurs. Ces recherches se clôtureront par un temps d'échange public, à la Faculté de droit de Tours, le vendredi 12 novembre 2021. Il s'agira d'interroger les capacités d'adaptabilité des acteurs du droit, de mesurer les impacts pratiques de la mise en œuvre de la nouvelle réforme et d'évaluer si la justice pénale des mineurs restera une préoccupation majeure dans les prochains projets de réforme.

Projet de recherche « Néolibéralisme anglo-américain des années 1980 : construction, évolution et transmission d'un paradigme/modèle.

Responsable pour l'IRJI François-Rabelais : Nathalie LEVY (MCF).

Résumé du projet : Ce projet transdisciplinaire se propose, avec quarante années de recul, de revenir sur le néolibéralisme anglo-américain des années 1980. Son objectif est, d'une part, de comprendre ce qui a forgé le néolibéralisme de Margaret Thatcher au Royaume-Uni et celui de Ronald Reagan aux États-Unis et ce qui les a liés dans un même paradigme/modèle anglo-américain, au moyen d'analyses empiriques de différentes manifestations néolibérales observées dans ces deux pays et de l'identification de leurs racines profondes, revendiquées ou non. D'autre part, il s'agit de reconnaître la marque que ce paradigme/modèle a laissée dans ces deux pays et de s'interroger sur une transmission hors des frontières. Dans le cadre de séminaires, d'un colloque international https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/le_liberalisme_dans_tous_ses_etats et d'une publication, diverses disciplines (étude de la civilisation étrangère dont celle du monde anglophone, économie, droit, sciences politiques, philosophie et sociologie) apportent chacune leur éclairage complémentaire.

Déroulement du colloque à distance via Teams : Il a été organisé conjointement par ICD et l'IRJI à distance via Teams. Vingt-deux communications, sélectionnées par le Comité scientifique du colloque, constitué par une quinzaine de chercheurs reconnus dans leur discipline (sections CNU 02, 05, 11, 12 et 22), se sont articulées autour de quatre sessions distinctes afin de répondre à nos questions fondamentales : (1) En quoi est-il possible de parler de paradigme/modèle du néolibéralisme anglo-américain ? (2) Quelles sont les racines visibles et invisibles de ce paradigme/modèle ? (3) Quel est l'héritage laissé par ce paradigme/modèle dans les deux pays concernés et (4) Qu'en est-il d'une transmission de ce paradigme/modèle à l'échelle globale ?

Chaque session a débuté par une conférence liminaire proposée par un chercheur invité de renom. Outre son sujet, la dimension internationale du colloque repose également sur un réseau de recherche à l'étranger qui a permis la participation de quatre chercheurs : Kenneth O. Morgan (King's College, London), Ilias Ben Mna (Humboldt-University, Berlin), Simoné Selva (Università degli studi di napoli l'orientale, Naples), Jonathan Bell (University College, London).

Programmes de recherche en cours, un point d'étape ■ ■ ■

Projet de recherche « Néolibéralisme anglo-américain des années 1980 : construction, évolution et transmission d'un paradigme/modèle. (suite) »

L'événement a réuni globalement 134 participants. De riches débats ont alimenté les deux journées contribuant à dessiner les contours du néolibéralisme anglo-américain à travers l'histoire des idées, à repérer les effets qu'il produit sur nos sociétés en termes politiques, économiques et juridiques et à identifier la manière dont il a orienté la gouvernance européenne et internationale. Il a contribué à renforcer les liens avec d'autres laboratoires de recherche qui s'intéressent aux libéralisme/néolibéralisme : l'AGORA, de l'université de Cergy, dont la directrice, Catherine Marshall, a été la présidente d'une séance du colloque ; l'IDEA, de l'université de Lorraine, qui nous a sollicités depuis pour être partenaires de son colloque sur Libéralisme et socialisme prévu en octobre 2021.

Perspectives : Trois perspectives de notre projet se dessinent clairement :

- Les séminaires mensuels se poursuivront à horizon de juin 2022. D'une part, les sollicitations que nous avons reçues de chercheurs souhaitant communiquer sur notre thématique montrent que nous sommes loin d'avoir épuisé le sujet. D'autre part, l'auditoire de plus en plus nombreux constitué par des étudiants en Master de l'université de Tours, des doctorants et chercheurs d'ICD et de l'IRJI nous conforte dans notre souhait de poursuivre ce séminaire. Le programme de septembre 2021-juin 2022 est en cours d'élaboration. La dimension internationale de notre réseau de recherche est toujours une priorité. Rosella Carré, MCF à l'Université de Cagliari (Italie) est intervenue en septembre 2021.
- La publication d'un ouvrage en langue anglaise qui réunit les communications du colloque est en cours de réalisation. Deux éditeurs ont pour le moment été démarchés : Routledge et Palgrave.
- La dimension "essaimage" du modèle néolibéral dans le monde, au-delà de l'Union Européenne, n'a pas encore été pleinement explorée. Elle fait l'objet de pistes de recherche dans le cadre du séminaire 2021-2022, d'une journée d'études possible en 2022 et d'une nouvelle publication à l'horizon de l'année 2022-2023.

Bonus Qualité Internationale (BQI)

La base de données Recherche-International (LaBRI) de notre Université, que vous pouvez consulter à l'adresse <http://labri.univ-tours.fr/>, a été alimentée par la presque totalité des unités de recherche de l'établissement. Le recensement ainsi réalisé est une source précieuse d'informations et, couplé avec les courts rapports de bilan et prospective demandé à chaque unité, il constitue un encouragement à se tourner vers l'international.

Sur la base des actions internationales de 2020 (sachant que beaucoup d'entre elles ont dû être annulées ou reportées à 2021 du fait de la crise sanitaire) recensées dans LaBRI, la commission recherche a adopté une distribution du Bonus Qualité Internationale, suivant des modalités identiques à celles de l'an dernier. Il ne s'agit pas d'une évaluation globale de l'unité de recherche, mais bien de l'examen d'un nombre limité d'actions bien identifiées, traduisant l'activité et le rayonnement à l'international de l'unité. La dotation de l'IRJI François-Rabelais s'élève à 7209 €. Le dossier a été préparé par Véronique PICARD.

BQI des trois années précédentes :

2020 : 6082 €
2019 : 9100 €
2018 : 6800 €

Retour sur les colloques

4 février 2021 - **Droit, santé et religion : Hippocrate à l'épreuve de la foi**, colloque organisé par le Master II de Droit de la santé.



La journée d'étude annuelle organisée par le Master 2 droit de la santé le 4 février 2021 était intitulée « Droit, Santé et Religion : Hippocrate à l'épreuve de la foi » a été publiée aux éditions LEH. Cette journée proposait une réflexion pluridisciplinaire sur l'impact des convictions religieuses tant des patients que du personnel soignant sur la relation de soins. Historiquement la religion a imprégné l'exercice médical. Celui-ci s'en est détaché avec la laïcisation de l'hôpital et plus généralement de l'Etat. La conciliation du principe de laïcité et de la liberté religieuse soulève aujourd'hui des interrogations et des difficultés.

Cette journée d'étude aborde la question avec les regards des juristes, des praticiens, d'une aumônière d'un établissement de santé, et d'un représentant des usagers. Ont ainsi été successivement discutés : Le refus de soins du patient pour motifs religieux (Me Gaborit, avocat au barreau de Poitiers) ; Le refus de soins du praticien pour motifs religieux (Léopold Vanbellinghen Européen de Bioéthique et Université catholique de Louvain (Belgique) ; Le principe de laïcité à l'hôpital (Mme Clémence Zacharie, Maître de conférences associée, UPEC) ; Le respect des pratiques de culte individuelles des patients (Pr Sadek Beloucif, PUPH en anesthésie-réanimation à l'hôpital Avicenne (Mme Lauriane de Riboul, aumônière en établissements de santé) ; La réponse des médecins face à la demande d'actes non thérapeutiques pour motifs religieux (Pr Alexandra Benachi, PUPH et gynécologue obstétricienne membre du CCNE) ; Les débats sur la prise en charge par la sécurité sociale des actes non thérapeutiques à motifs religieux (M. Vincent Roulet, Maître de conférences à l'Université de Tours et Avocat au barreau de Paris).

Pour terminer une analyse comparative avec une étude du système américain a été réalisée avec la communication, Hippocrate à l'heure du digital, le cas des données religieuses aux Etats-Unis (Mme Anne-Elisabeth Courrier, Maître de conférences en droit public à l'Université de Nantes, Visiting Fellow, Center for Ethics, Emory University, USA).

Retour sur les colloques ■ ■ ■

15 et 16 mars 2021 - **Le néolibéralisme anglo-américain des années 1980 : Construction, évolution et mondialisation d'un paradigme/modèle à la fin du XXe siècle**, colloque organisé par Anthony Castet, Nathalie Champroux, Alexis Chommeloux, Audrey Damiens, Selma Josso, Nathalie Levy et Stéphane Porion.

«Le néolibéralisme» est souvent associé aux politiques économiques appliquées au Royaume-Uni (RU), sous l'autorité de la Première ministre Margaret Thatcher, et aux États-Unis (EU), sous celle du Président Ronald Reagan. Le 4 mai dernier, quarante années se sont écoulées depuis la première élection au pouvoir de Margaret Thatcher et le début de ce qui est toujours présenté aujourd'hui comme le tournant néolibéral anglo-saxon. Le recul paraît suffisant pour mener une nouvelle analyse de l'ancrage de ce tournant dans l'histoire, du point de vue de ses origines comme de celui de l'héritage qu'il a laissé, et pour remettre en perspective ce qui fut décrit à l'époque, de part et d'autre de l'Atlantique, comme «une révolution conservatrice».

La première ambition du colloque est donc de situer les néolibéralismes économiques, juridiques et politiques développés au RU et aux EU dans les années 1980 par rapport aux divers concepts philosophiques, historiques, sociologiques, politiques, juridiques et économiques dont ils se sont réclamés (ou non), l'idée étant de comprendre ce qui les a liés dans un paradigme/modèle anglo-américain. Cela nous amène à remonter le temps vers d'autres formes de libéralisme. Considérer, par exemple, le «libéralisme du New Deal», appliqué aux EU dans les années 1930 par le Président américain Franklin Delano Roosevelt, et qui proposait une conception dynamique des droits fondamentaux que seul un État fédéral fort pouvait garantir, nous interpelle quant à la réappropriation idéologico-lexicale ingénieuse du terme «libéral». Une réflexion pluridisciplinaire émerge alors sur le paradoxe du «laisser-faire» imposé par l'État et, partant, sur la place et le rôle exacts de l'État dans le néolibéralisme Reagano-Thatchérien.

D'un point de vue économique - mais non monétaire, exception notable caractéristique du néolibéralisme Thatchérien - la fin des années 1970 a été marquée, aux EU et au RU, par un profond mouvement de déréglementation initié par les gouvernements dans de nombreux secteurs comme l'énergie, le transport, le commerce extérieur et, surtout, le secteur financier. Cette déréglementation interroge quant au dogme qui l'accompagne et selon lequel déréglementation, compétitivité, croissance et stabilité ne font qu'un. L'exemple du secteur bancaire et financier, notamment, offre un cadre d'analyse propice à une réflexion globale sur les fondements et les conséquences du libéralisme. Non seulement la déréglementation financière anglo-américaine des années 1980 s'est progressivement propagée dans le reste du monde, apparaissant comme une nécessaire adaptation des structures financières de l'économie aux besoins de financement des systèmes productifs modernes, mais elle est encadrée des deux plus grandes crises financières que notre histoire ait connues, en 1929 et en 2008.

La seconde ambition du colloque est en effet d'analyser la portée de l'essaimage du néolibéralisme Reagano-Thatchérien. Il s'agit, d'une part, d'explorer la question de l'héritage laissé au RU comme aux EU et, d'autre part, d'observer la réception du paradigme/modèle hors des frontières, dans les Amériques et en Europe (États européens et Union européenne - UE), qu'elle soit sous forme d'acceptation ou de rejet. On s'interrogera notamment sur la notion de transferts transnationaux par le biais de la circulation d'idées, le rôle des think tanks et la place de la Société du Mont-Pèlerin en complétant des analyses récentes qui s'ancrent dans des perspectives et méthodologies transnationales.

L'UE, dans son ensemble, est le théâtre d'une certaine transformation juridique, comme l'illustre l'ouverture à la concurrence des industries de réseau au tournant des années 1990 initiée par la Commission européenne. Cette transformation juridique se réclame peu ou prou du (néo)libéralisme et/ou de techniques de «gouvernance» issues du monde entrepreneurial. Dans cette perspective, il s'agira d'envisager non seulement les origines et particularités de cette «gouvernance», mais également l'impact de cette dernière sur la manière de fabriquer du droit et sur le droit qui en résulte au niveau de l'UE. Plus largement, l'articulation, au niveau des Institutions européennes, entre le libéralisme à l'anglo-saxonne et l'ordolibéralisme antérieur d'origine allemande sera interrogée. Quelles ont pu être les concrétisations politiques, juridiques ou économiques de l'ordolibéralisme au niveau européen et dans quelle mesure ces manifestations ont-elles pu être confortées, ou au contraire remises en cause, sous l'influence du néolibéralisme anglo-américain ?

Il conviendra ainsi d'apporter un éclairage scientifique sur les tourments du présent, afin de contribuer aux débats nationaux et européens qui interrogent le paradigme du libéralisme social et le penchant au nationalisme et au protectionnisme.

2 avril 2021 - **La pérennité de l'entreprise**, colloque organisé dans le cadre de l'axe *Marché et entreprise* par Gwenola Bargain (MCF) et Franck Juredieu (MCF).



«Le court-termisme et la financiarisation pèsent sur la vie de l'entreprise». C'est par ce constat que débute le rapport, réalisé par Jean-Dominique Sénard et Nicole Notat, ayant inspiré le contenu de la loi Pacte du 22 mai 2019. Les auteurs établissent ainsi le lien entre l'intérêt de l'entreprise et l'inscription dans le temps de celle-ci, sa pérennité. Le droit, en tant que technique de maîtrise du temps, constitue incontestablement un levier de la durée de l'entreprise par opposition au court-termisme. Il est aussi un instrument au service de la permanence de l'entreprise face aux événements et changements pouvant l'affecter ainsi que l'a rappelé la crise engendrée par la pandémie de Covid-19. C'est à ce double titre qu'un mouvement de la technique juridique en faveur de la pérennité de l'entreprise peut être identifié. L'évolution du droit des procédures collectives, d'un droit de la faillite à un droit des entreprises en difficulté est caractéristique de ce mouvement. En dehors de cette matière, les illustrations législatives de l'exigence de pérennité sont

nombreuses, qu'elles relèvent du droit des sociétés ou encore du droit du travail. Quatre temps ont rythmé le déroulement de ce colloque. Une approche conceptuelle autour du sens de la pérennité de l'entreprise débutera la réflexion. Une approche normative visant à établir l'existence d'un impératif juridique de pérennité et ses incidences sur le droit sera ensuite adoptée tandis qu'une approche technique relative aux instruments visait à identifier les modalités juridiques assurant cette pérennité. Une approche dogmatique relative aux modèles d'entreprises pérennes a clôturé la journée.



Retour sur les colloques ■ ■ ■ ■

12 mai 2021 - **COVID19**, colloque organisé par le Master Droit et patrimoine. Une publication du colloque est espérée au premier semestre 2021.

Injonctions en période de crise ? La crise liée à la COVID19 que nous traversons depuis le début de l'année 2020 a mis en exergue une multitude de problématiques (sanitaires, médicales, économiques, écologiques, juridiques, psychologiques, managériales et citoyennes), qui révèlent plus que jamais les liens entre ces différents enjeux et leurs liens avec nos modes de vie. Cette crise est alors le moyen d'envisager des approches inter- pluri- et transdisciplinaires de ces questionnements et de nouvelles perspectives quant aux résultats issus de nos différents champs disciplinaires. En s'inscrivant dans un projet interdisciplinaire [INPEC-COVID19] financé par la Commission Recherche de l'Université dans le cadre des actions de recherche transversales, cette journée d'études visait principalement à ce que les différentes équipes des différents laboratoires de l'Université de Tours qui travaillent sur la COVID-19 puissent trouver un lieu d'échanges et de rencontres.

Le projet INPEC-COVID19 s'intéresse particulièrement aux conséquences à court et moyen terme des injonctions à la continuité et à la discontinuité qui ont pu ou peuvent être édictées pendant cette période. Les sciences psychologiques, économiques, juridiques, ou encore les sciences de gestion et du marketing étaient mobilisées pour appréhender ces injonctions en période de crise et d'après crise. Cette journée d'études a été un moyen de présenter les premiers résultats de nos travaux, mais surtout de donner la parole à d'autres équipes de recherche afin de partager les résultats de recherches menées, terminées ou en cours, de croiser nos regards et nourrir nos réflexions et perspectives sur le sujet de la COVID-19.

Pour l'occasion, ce sont 12 présentations qui ont mobilisé des chercheurs et chercheuses venant de disciplines diverses (anthropologie, droit public, droit privé, médecine, psychologie clinique, psychologie des organisations, psychologie sociale, sciences de l'éducation, sciences de gestion, sociologie). A cette occasion, Julien Giry, docteur en sciences politiques, et membre du laboratoire PRIM de l'Université de Tours, a été notre invité pour la conférence d'ouverture de cette journée. En ouvrant cette journée d'études au grand public, nous avons défendu la démocratisation des résultats de nos recherches afin de permettre à toutes celles et ceux qui le souhaitent de s'informer sur les travaux qui sont menés par nos équipes sur le sujet de la COVID19.



Colloques à venir



9 octobre 2021
**1981-2021
L'abolition à 40 ans**
sous le patronage de Robert Badinter et la présidence d'Henri Leclerc



14 octobre 2021
Les fonds structurels européens en région : Un levier pour l'action publique ? sous la direction de Loïc Levoyer



15 octobre 2021
L'avenir de la protection des lanceurs d'alerte dans l'Union Européenne sous la direction E. Aubin, G. Bargain, C. Koumpli et A. Taillefait



15 octobre 2021
Le droit et la question de l'origine sous la direction de Stéphane Mouré



12 novembre 2021
Le code de la justice pénale des mineurs, et après ? Rencontre avec les praticien sous la direction de Delphine Thomas-Taillandier



19 novembre 2021
Juger de la légalité administrative - Quel(s) juge(s) pour quelle(s) légalité(s) ? sous la direction de Benjamin Defoort et Benjamin Lavergne



29-30 novembre 2021
De la séduction à l'agression ? La question du harcèlement coorganisé par QualiPsy et de l'IRJI François-Rabelais



3 décembre 2021
Les 20 ans de la loi du 3 décembre 2001 réformant le droit des successions - Les droits du conjoint survivant : Bilan et perspectives sous la direction de Fabienne Labelle et Jérémy Houssier



9-10 décembre 2021
Les partenariats des puissances économiques en Afrique ? sous la direction de A b d e l k h a l e q Berramdane et Michel Trochu



15 décembre 2021
Festival du film étudiant en droit et environnement et Conférence de Corinne Lepage et Christian Huglo



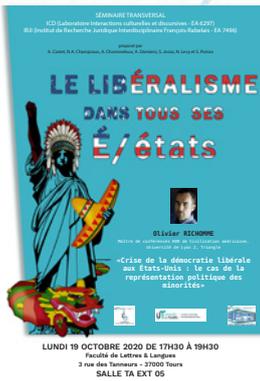
2022
Autour de la nature du droit constitutionnel. Débat à l'occasion de la publication de la thèse de Jean ROSSETTO



28 septembre 2020
Le libéralisme dans tous ses États - L'illibéralisme néoconservateur par Juliette GRANGE, Professeure des universités en philosophie, ICD, Université de Tours.



12 octobre 2020
La convention citoyenne pour le climat : un retour d'expérience par Loïc BLONDIAUX, Professeur de science politique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et membre de la Convention citoyenne pour le climat.



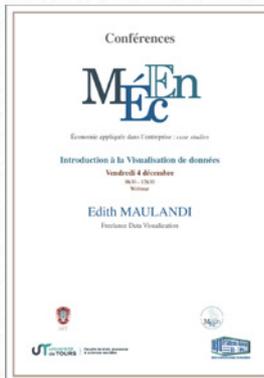
19 octobre 2020
Le libéralisme dans tous ses États - Crise de la démocratie libérale aux États-Unis : le cas de la représentation politique des minorités par Olivier RICHOMME, Maître de conférences HDR de civilisation américaine, Triangle, Université de Lyon 2.



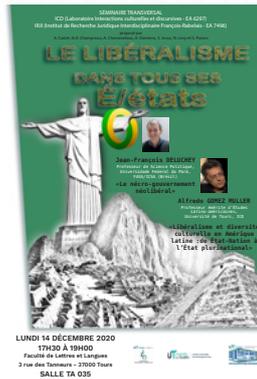
16 novembre 2020
Le libéralisme dans tous ses États - La gouvernance économique européenne par Selma JOSSO, Maîtresse de conférences en droit public, IRJI François-Rabelais, Université de Tours.



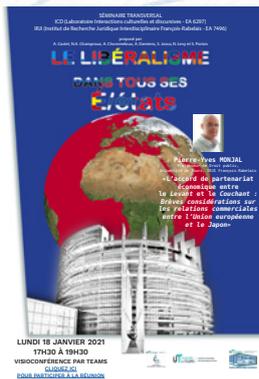
26 novembre 2020
La digitalisation des entreprises : le cas d'Air Liquide par Johann DUMSER, Operational Excellence Director at Air Liquide



4 décembre 2020
Introduction à la visualisation de données
 par Édith MAULANDI, Freelance Data Visualization.



14 décembre 2020
Le libéralisme dans tous ses États - Le nécro-gouvernement néolibéral par Jean-François DELUCHEY, Professeur de science politique, Université fédéral de Para (Brésil), FASS/ICSA. **Libéralisme et diversité culturelle en Amérique latine : de État-Nation à l'État plurinationnel.** par Alfredo GOMEZ MULDER, Professeur émérite d'Études latino-américaines, Université de Tours, ICD.



18 janvier 2021
Le libéralisme dans tous ses États - L'accord de partenariat économique entre le Levant et Couchant : brèves considérations sur les relations commerciales entre l'Union européenne et le Japon, Pierre-Yves MONJAL, Professeur de droit public, IRJI François-Rabelais, Université de Tours.



15 février 2021
Le libéralisme dans tous ses États - Du climat en Amérique : Donald Trump, les Républicains et les questions environnementales, Jean-Daniel COLOMB, Professeur de civilisation américaine, Université de Grenoble, ILCEA4.



6 avril 2021
L'acquisition 2.0 d'un bien immobilier, Conférence organisée par le master 2 Droit du patrimoine, sous la direction de Camille DREVEAU, Maître de conférences en droit privé, IRJI François-Rabelais, Université de Tours.



19 avril 2021
Le libéralisme dans tous ses États - Le libéralisme et le néolibéralisme dans l'histoire de la pensée sous la présidence de séance de Jean-François DELUCHEY, Professeur associé de philosophie, Federal University of Para (Brésil), en résidence à ICD (Tours). **Le libéralisme, une histoire incomplète** par Alan KAHAN, Professeur de civilisation britannique, Université de Versailles- Saint Quentin. **Foucault et le néolibéralisme. Une critique de la critique** par Vincent VALENTIN, Professeur de droit, Sciences Po Rennes.



17 mai 2021
Le libéralisme dans tous ses États - Trump et le Parti républicain : la fin de l'héritage Reaganien ?, François VERGNIOLLE DE CHANTAL, Professeur de civilisation américaine, Université de Paris Diderot.



21 juin 2021
Le libéralisme dans tous ses États, sous la présidence de séance de Selma JOSSO, Maître de conférences en droit public, IRJI François-Rabelais, Université de Tours. **Le libéralisme dans les relations entre l'Union européenne et l'Afrique** par Karine ABDEREMAN, Maître de conférences en droit public, IEDP, Université de Paris Saclay et membre associée à l'IRJI François-Rabelais.

Conférences à venir



27 septembre 2021
Le libéralisme dans tous ses États, «From Neoliberalism and New Public Management to Social Impact Bonds: a new role of for the State in the post-Covid scenario» par Rosella CARÈ, Maître de conférences d'Économie à University of Cagliari (Italy).



13 octobre 2021
Les politiques communautaires, bénéficiaires ou victimes du plan de relance européen ? par Alain LAMASSOURE, Ancien Ministre délégué aux affaires européennes et délégué au budget. Ancien député et député européen.



10 novembre 2021
Justice administrative de demain - Retour sur 5 ans d'application du décret JADE par Hélène FARGE, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, ancienne présidente de l'Ordre des avocats aux Conseils, Patricia ROUAULT-CHALIER, Vice-Présidente du Tribunal administratif d'Orléans et Benjamin DEFOORT, Professeur à l'Université de Tours



2022
Algorithmes, biais, discriminations et équité par Patrice BERTAIL, Université de Paris X Nanterre, laboratoire MODAL'X.

Colloques et conférences de l'IRJI François-Rabelais mis en ligne sur Canal U



16

© Tous droits réservés à l'IRJI François-Rabelais

Ces vidéos ont pu être réalisées avec le concours de Philippe DUMAS, responsable du service audiovisuel de la Faculté de droit, économie & sciences sociales.



« Crise de la démocratie libérale aux États-Unis : le cas de la représentation politique des minorités », Conférence du 19 octobre 2020.

<https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/le-liberalisme-dans-tous-ses-etats-olivier-richomme>



« Le libéralisme dans tous ses États - «Le nécro-gouvernement néolibéral», «Libéralisme et diversité culturelle en Amérique latine : de État-Nation à l'État plurinational' », Conférence du 14 décembre 2020.

<https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/le-liberalisme-dans-tous-ses-etats-m-deluchet-m-gomez>



« Droit, santé et religion, Hippocrate à l'épreuve de la foi », Colloque du 4 février 2021 organisé par le Master II Droit de la santé.

<https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/droit-sante-et-religion-hippocrate-a-l-epreuve-de-la-foi>



« Du climat en Amérique : Donald Trump, les Républicains et les questions environnementales », Conférence du 15 février 2021.

<https://www.canal-u.tv/video/irji/le-liberalisme-dans-tous-ses-etats-du-climat-en-amerique-d-trump-les-republicains-et-les-questions-environnementales>



« Le néolibéralisme anglo-américain des années 1980 : Construction, évolution et mondialisation d'un paradigme/modèle à la fin du XXe siècle », Colloque des 15 et 16 mars 2021.

<https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/le-liberalisme-dans-tous-ses-etats>



« Le libéralisme et le néolibéralisme dans l'histoire de la pensée », Conférence du 19 avril 2021.

<https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/le-liberalisme-dans-tous-ses-etats-histoire-de-la-pensee>



« COVID19 », Journée d'études interdisciplinaires du 12 mai 2021.

<https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/journee-d-etudes-covid19>



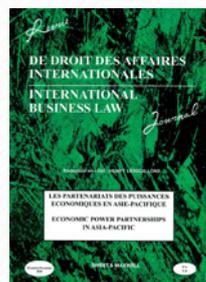
« Le libéralisme dans les relations entre l'Union européenne et l'Afrique », Conférence du 21 juin 2021.

<https://www.canal-u.tv/video/irji/le-liberalisme-dans-tous-ses-etats-le-liberalisme-dans-les-relations-entre-l-union-europeenne-et-l-afrique-par-karine-abderemane.62381>



Après un réaménagement de la salle des doctorants et afin d'améliorer encore un peu plus les conditions de travail des doctorants, le laboratoire a investi la somme de 2620 € dans l'achat de trois nouveaux ordinateurs.

Publications financées par l'IRJI François-Rabelais



Les partenariats des puissances économiques en Asie-Pacifique/Economic Power Partnerships in Asia-Pacific. Sous la direction de Abdelkhaleq Berramdane et Michel Trochu

Éditeur : Sweet & Maxwell- Revue du droit des affaires internationales n° 5-6/2020
ISSN : 0295-5830 - Parution : 11/2020

Résumé : L'Union européenne a conclu ou va conclure plusieurs accords de partenariat politique et économique avec les pays d'Asie-Pacifique (Malaisie, Singapour, Thaïlande, Philippines, Indonésie, Vietnam, Corée du Sud, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande, Chili, Mexique). Des accords de partenariat politique ou stratégique ont déjà été signés avec tous ces pays sauf le Mexique et le Chili qui sont parties contractantes d'un accord unique, et, des accords de partenariat économique ont été concrétisés avec la Corée du Sud, le Canada, le Japon, Singapour et le Vietnam. Ce réseau dense d'accords, constituant le pôle UE-Asie-Pacifique ne peut se comprendre sans une mise en articulation avec les multiples accords conclus ou à conclure entre les différents partenaires de cette même région, et d'abord les accords conclus entre les pays de l'ASEAN et entre l'ASEAN et ses partenaires tiers de la zone. Parallèlement au pôle UE-Asie-Pacifique et au pôle ASEAN émerge un troisième pôle qui se décline en trois groupes qui se chevauchent : un groupe, sous la houlette du Japon et du Canada, avec l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (CPTPP), un autre groupe sous la houlette de la Chine, avec l'Accord de partenariat économique régional global (RCEP) et un groupe autour des Etats Unis, avec l'accord Etats-Unis-Canada-Mexique (EUCM), et l'accord de libre-échange américano-sud-coréen (KORUS).

Toute la problématique est de savoir comment s'organisent ces différents pôles qui regroupent plus de 80% de l'économie mondiale. Plus précisément, les accords euro-asiatiques ainsi que ceux avec les pays américains du Pacifique (CETA avec le Canada, accord global révisé avec le Mexique, futur accord d'association révisé avec le Chili), sont-ils construits selon le même modèle que ceux des autres partenariats régionaux de l'UE et des pays tiers ? Ont-ils une spécificité du point de vue de leurs contenus ? Comment s'organisent ces partenariats en forme « d'anneaux olympiques », dans la mesure où l'Union européenne et plusieurs Etats d'Asie-Pacifique se trouvent dans plusieurs anneaux à la fois ?



La transmission des exploitations viti-vinicoles
Sous la direction scientifique de Abdelkhaleq Berramdane, Alexandre Deroche et Fabienne Labelle

Éditeur : LexisNexis - ISBN : 978-2-7110-3469-7 - Parution : 12/2020

Résumé : Le projet de recherche pluridisciplinaire « SEPAGE », financé par la région Centre-Val de Loire, a permis d'explorer près de quarante récits de trajectoires et de pratiques viticoles, notamment au travers de la complexe question de la transmission de l'entreprise viticole.

Sous l'angle juridique, une telle étude apporte assurément une meilleure connaissance de la filière vitivinicole et de ses enjeux. Elle permet également de découvrir, voire de proposer, le développement d'outils pouvant bénéficier directement aux professionnels concernés. Fort de cette ambition, cet ouvrage rassemble les actes du colloque qui s'est déroulé à Tours le 15 novembre 2019 réunissant de nombreux juristes spécialistes des questions viticoles.

Après une introduction rapportant les résultats de l'enquête de terrain menée auprès des viticulteurs de la région Centre-Val de Loire, une première partie est consacrée aux aspects privés de la transmission, tandis que la seconde aborde les aspects publics. Aux contributions académiques s'ajoutent celles de praticiens régionaux. L'ensemble présente non seulement une riche synthèse de l'état de notre droit positif et de l'évolution des pratiques en matière de transmission de l'exploitation viticole, mais encore des moyens de pérenniser ce patrimoine et cet outil de travail au cœur de nos régions.



Union européenne et protection des investissements - Europe, Asie-Pacifique et Amérique latine
Sous la direction de Abdelkhaléq Berramdane et Michel Trochu
Editeur : Bruylant - ISBN : 978-2-8027-6919-4 - Parution : 04/2021

Résumé : Depuis une décennie, on assiste à un pivotement des échanges économiques vers l'Asie-Pacifique où prospèrent les économies émergentes, Chine et pays de l'ASEAN en tête. Dans ce contexte, l'Union européenne a renforcé ses relations avec la région Asie-Pacifique avec des accords de libre-échange et d'investissements récents. Ce réseau dense d'accords UE-Asie-Pacifique ne peut se comprendre sans une mise en articulation avec les multiples accords de même nature conclus au sein de l'ASEAN et entre l'ASEAN et ses partenaires de la région. Parallèlement au pôle UE-Asie-Pacifique et au pôle ASEAN émerge un troisième, le pôle Asie-Pacifique qui se décline en trois groupes : un groupe, sous la houlette du Japon, avec l'accord de partenariat transpacifique global et progressiste, un autre sous l'égide de la Chine, avec l'accord de partenariat régional économique global. Un troisième groupe s'est concrétisé autour des Etats-Unis, avec l'accord Etats-Unis-Canada-Mexique.

Enfin un quatrième pôle se développe sous l'impulsion du Brésil avec l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay (le Mercosul). Toute la problématique est de savoir comment s'organisent ces différents pôles au regard de la protection des investissements. Divers droits d'investissement et diverses modalités de règlements de différends entre investisseurs et Etats pour lesquelles on constate actuellement au plan mondial de vifs débats : voilà les thématiques abordées dans cet ouvrage à travers des regards croisés de spécialistes, universitaires français, japonais, vietnamiens, et des experts de la Commission européenne, lors d'un colloque international qui s'est tenu à Tours.

<https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/le-nouveau-systeme-europeen-de-reglement-des>



La diplomatie commerciale de l'Union européenne en Asie du Sud-Est
Sous la direction de Danielle Charles-Le Bihan, Joël Lebullenger et Minh Hang Nguyen
Editeur : Presses Universitaires de Rennes - ISBN : 978-2-7535-8087-9 - Parution : 07/2021

Résumé : L'Asie du Sud-Est est devenue une région cruciale de l'économie mondiale, où l'Union Européenne (UE) est déterminée à jouer un rôle-clé. L'Europe y est confrontée à la concurrence stratégique des puissances du Pacifique, en particulier à celle de la Chine avec son projet de «Nouvelles routes de la soie», ainsi qu'à celle des pays signataires de l'Accord de Partenariat Transpacifique Global et Progressiste, en même temps qu'elle doit composer avec l'unilatéralisme commercial des Etats-Unis.

L'ouvrage rend compte de ces défis en analysant la dimension stratégique des accords de partenariat commercial de l'Europe et des puissances du Pacifique en Asie du Sud-Est, puis en approfondissant l'étude des aspects novateurs des récents accords de l'UE avec le Canada et les pays de l'ASEAN, tels que le lien entre commerce et développement durable, ou l'établissement de mécanismes de règlement des litiges entre investisseurs et Etats.

Ces accords révèlent que l'Union s'appuie sur le levier de sa puissance commerciale, en particulier sur le poids de son marché unique, pour tenter de convaincre les pays tiers de reprendre à leur compte certaines valeurs et standards normatifs européens en matière sociale, de développement durable ou d'investissement, en même temps qu'elle s'emploie à mettre en oeuvre une véritable stratégie asiatique à partir du pivot constitué par l'ASEAN.



Juger de la légalité administrative - Quel(s) juge(s) pour quelle(s) légalité(s) ?
Sous la direction de Benjamin Defoort et Benjamin Lavergne
Editeur : LexisNexis - ISBN : 978-2-7110-3594-6 - Parution : 08/2021

Résumé : La légalité, toute la légalité, rien que des légalités... La fabrique du fédéralisme par la Cour de justice de l'Union européenne. Lorsque l'on évoque le « juge de la légalité », c'est à la figure du juge administratif français de l'excès de pouvoir que l'on songe de prime abord. Cette assimilation mérite d'être questionnée et mise en perspective. C'est aussi, plus largement, la diversité des juges amenés à vérifier la « validité » des normes administratives, l'hétérogénéité de celles soumises à un tel contrôle, et la disparité des modalités d'exercice de celui-ci, qu'il importe de mettre en lumière, en s'émancipant d'une vision restrictivement axée sur le « contentieux de l'annulation » de Laferrière. Car la spécificité de la mission du juge de la légalité tend à s'obscurcir à mesure qu'évolue l'office du juge de l'excès de pouvoir pour se rapprocher de - voire se fondre dans - celui du plein contentieux.

On pourrait penser que l'opération intellectuelle consistant à juger de la légalité de quelque chose fait appel à des modalités de contrôle qui diffèrent de la seule appréciation d'un fait en termes de licéité, comme dans un contentieux de la responsabilité. Juger de la légalité administrative c'est, d'abord et avant tout, juger les normes administratives dans leurs rapports à d'autres normes. Faire de cette opération le propre du jugement de la légalité conduit à renouveler le regard porté classiquement sur cette question. C'est ce à quoi s'attachent les contributions réunies dans cet ouvrage, qui explorent et réinterrogent les différents aspects de ce que signifie juger de la légalité.

Droit, santé et religion :
Hippocrate à l'épreuve de la foi



Membre 2 Droit de la santé de l'Université de Tours
Association Océanocéan & Priscipiens

ACTES ET SÉMINAIRES

LEH Édition

Droit, santé et religion - Hippocrate à l'épreuve de la foi
Editeur : LEH édition - ISBN : 978-2-84874-909-9 - Parution : 09/2021

Résumé : Ni discipline poussiéreuse ni Dieu, le droit est partout. Vie juridique et vie organique assurent ainsi, ensemble, un fidèle ballet harmonieux dont la mise en scène est laissée aux mains du législateur. Si le recours au droit peut sembler indispensable face à une question aussi importante que la santé, force est de constater que sa compatibilité avec la religion demeure épineuse. Élément déterminant dans la vie de nombreux patients et personnels soignants, la religion occupe pourtant une place importante dans le domaine de la santé, si bien que le fait religieux s'installe sur le marché des soins.

Mais le droit peut-il seulement avoir une prise là où le respect de l'intégrité physique lui commande de s'abstenir ? Destiné aux juristes, aux professionnels, aux étudiants, aux usagers et aux non-juristes, cet ouvrage offre une réflexion pratique sur le cadre général du droit de la santé et sa conciliation, ou plutôt, sa réconciliation avec la religion. Quelle place pour les convictions religieuses dans la décision médicale ? Jusqu'où le droit peut-il autoriser l'expression de la religion ? Peut-il seulement s'octroyer ce privilège ?

Autres publications des membres de l'IRJI François-Rabelais



Crises en Amérique latine - Les démocraties déracinées (2009-2019)

Kevin Parthenay

Editeur : Armand Colin - ISBN : 978-2-200-62942-7 - Parution 10/2020

Résumé : À travers une analyse des crises politiques latino-américaines survenues dans la période 2009-2019, cet ouvrage entend revenir sur l'actualité politique contemporaine du continent pour offrir une réflexion sur l'évolution de ses démocraties. Ce panorama passe par une réflexion générale sur la relation étroite qui lie le concept de crise politique à l'Amérique latine. À travers la considération des mythes, des polysémies et des énigmes liés à la synchronie des crises (chapitre 1), nous posons les jalons d'une réflexion multidimensionnelle, en empruntant à la sociologie des crises politiques du politiste Michel Dobry.

Les facteurs extérieurs sont des éléments centraux de la réflexion dans la mesure où ils ont occupé une place prépondérante dans la pensée des crises dans l'histoire de l'Amérique latine depuis le 19^{ème} siècle. L'influence des acteurs extérieurs, analysée à la lumière des dynamiques de recomposition de l'ordre international en ce début de 21^{ème} siècle, permet d'isoler un certain nombre de facteurs ayant contribué à précipiter ou à alimenter les crises politiques. Parallèlement à ces logiques exogènes, deux perspectives endogènes font l'objet d'une exploration détaillée.

La première d'entre elle est consacrée aux institutions politiques et à leurs faiblesses. Nous analysons successivement les dysfonctionnements de la démocratie électorale, la fragilisation des pactes démocratiques latino-américains ainsi que l'omniprésence de la corruption. La seconde se penche sur les fractures sociales enracinées, en dressant un bilan en demi-teinte de la décennie 2009-2019 en matière de développement, puis en mettant à jour la dénonciation de la variété des formes de domination. Le rejet des privilèges, du patriarcat et de la domination culturelle a, en effet, constitué une matrice commune des crises politiques latino-américaines contemporaines.

Les crises latino-américaines contemporaines ont été largement observées et médiatisées à l'échelle internationale. Ces échos internationaux ont été autant le produit de réalités propres au continent, notamment les dynamiques d'émergence de certains États, que des conséquences immédiates sur l'entourage des États affectés, essentiellement à travers les flux migratoires ou encore l'imbroglio des réponses internationales, en particulier des organisations internationales.

Après dix années de crises politiques, l'Amérique latine semble se retrouver à nouveau aujourd'hui à un « carrefour démocratique ». L'exploration comparative à laquelle invite cet ouvrage permettra d'en dessiner les principaux contours. Interview de Kevin Parthenay par Margaux Grellety - Association WERRA/ juin 2021 - [Cliquez ici](#)



Les personnes âgées et les robots - Innovation technologique, droit et éthique

Emmanuel Aubin

Editeur : Berger-Levrault - ISBN : 978-2-7013-2141-7 - Parution : 03/2021

Résumé : Dans une société française confrontée au vieillissement et au défi de la longévité, l'auteur invite à repenser, voire à créer, le lien entre la garantie d'une meilleure qualité de vie aux personnes âgées et le recours à l'innovation technologique. Au lieu de redouter la place croissante des robots assistants dans l'espace public, il réfléchit à un cadrage éthique et juridique qui permettrait aux acteurs intervenant auprès des personnes âgées de penser une nouvelle relation entre ces dernières et des machines émotionnelles de plus en plus « Intelligentes ». La mobilisation du numérique dans les EHPAD depuis l'apparition de la covid-19 montre que des nouveaux concepts juridiques vont apparaître. Le droit est confronté à l'intelligence croissante des robots compagnons : quid des dommages qui seront causés par le robot ? Peut-on concevoir une responsabilité pour les robots sociaux et de soins auprès des personnes âgées ? La notion d'empathie artificielle a-t-elle un sens ?

Des avancées technologiques (numérique, domotique) ont d'ores et déjà eu lieu et l'auteur a rencontré des roboticiens et des acteurs de la silver économie pour les recenser. Pour apporter un éclairage sur cette transition technologique dans l'environnement des personnes âgées, une comparaison est menée à bien entre la situation en France et au Japon, mais également au Canada et en Europe du Nord, car ces pays sont très avancés sur ces questions. Un ouvrage passionnant, ponctué d'exemples, comme la présence expérimentale de robots sociaux dans une centaine d'EHPAD ou la réflexion sur la place de la technologie dans la conduite automobile des personnes âgées, l'objectif étant de réduire l'accidentologie liée au vieillissement des conducteurs.



Violences politiques - Théories, formes, dynamiques

Xavier Crettiez et Nathalie Duclos

Editeur : Armand Colin - ISBN : 978-2-200-61687-8 - Parution : 04/2021



Résumé : L'actualité est régulièrement marquée par des violences, que ce soit dans le cadre de mouvements de révoltes sociales (comme les Gilets Jaunes) ou d'attentats retentissants (novembre 2015, décapitation de Samuel Paty). Le phénomène n'est toutefois pas totalement récent comme en témoignent les guerres, les violences de masse, mais il est fortement travaillé par des changements internes aux sociétés ainsi que de l'ordre international. Pour comprendre ces phénomènes et les resituer dans leur historicité, cet ouvrage propose des grilles de lectures

des violences politiques en convoquant les apports de la sociologie politique, de l'anthropologie, de l'histoire, des relations internationales et de la psychologie sociale.

Il repose sur trois ambitions. La première est académique et cherche à identifier les grands débats théoriques sur le déclenchement et l'irruption des violences politiques. La seconde est descriptive, passant en revue la variété des formes de la violence, allant du terrorisme à la guerre en passant par les révoltes de rue ou les massacres collectifs. La dernière est analytique et interroge les logiques de l'engagement individuel et collectif ainsi que celles de la sortie de la violence.

Le site internet de l'IRJI François-Rabelais est aussi en anglais

English version • Presentation of the IRJI François-Rabelais

Accueil

The IRJI François-Rabelais and its six areas of RESEARCH

The Institut de Recherche Juridique Interdisciplinaire François-Rabelais (IRJI François-Rabelais EA 7496) has the acronym: "IRJI François-Rabelais". Its office is located at the UFR Faculty of Law, Economics and Social Sciences of the University of Tours.

The Institute of Interdisciplinary Law Research, François-Rabelais (IRJI François-Rabelais) organizes and promotes any research in the fields of private law and criminal science, public law, history of law and judicial institutions, political science and economics. It brings together lecturers-researchers, PhD students, junior researchers and researchers on these subjects, from the University of Tours.

Adress

Faculté de Droit, Economie et Sciences Sociales
Bureau D117
50, avenue Jean Portalis
Quartier des 2 Lions - BP607
37026 Tours Cedex 3

Véronique Picard - (Research engineer)
Administrative Manager of IRJI François-Rabelais :
veronique.picard@univ-tours.fr
Landline telephone : 00 33 (2) 47 36 11 70

Convention CIFRE

En ce début d'été 2021, une convention CIFRE a été signée entre l'Université de Tours représentée par l'IRJI François-Rabelais et le Conseil Régional des Pays de la Loire en faveur de Camille TULASNE dont le sujet de thèse est : « Mise en conformité en matière de protection des données : trouver l'équilibre entre les intérêts des organisations et la protection des droits fondamentaux des individus dans un monde numérique ».

La parcours universitaire de Camille TULASNE a débuté à l'Université de Tours, où elle a obtenu une double licence de droit et d'anglais, puis a continué à l'Université du Luxembourg, où elle a obtenu un Master et un LLM en droit économique européen. Elle a ensuite passé le Barreau au Luxembourg et travaillé pendant quatre ans au sein du département contentieux du cabinet d'avocat international Clifford Chance, dans lequel elle s'est spécialisée en protection des données.

En septembre 2020, Camille TULASNE a décidé de changer de carrière et d'écrire une thèse de doctorat. Son sujet de thèse a très vite intéressé le Conseil Régional des Pays de la Loire, également confronté à différentes problématiques en matière de protection des données. En effet, la réglementation en matière de protection des données est très dense et impose de nombreuses obligations aux personnes morales, mais en plus, elle se heurte à d'autres réglementations, également très contraignantes (comme par exemple en matière de protection de la vie privée, de cybersécurité et de communications électroniques). Comme le Conseil Régional des Pays de la Loire traite des données personnelles sur des sujets nombreux et variés (élus, administrés, usagers de ses services, utilisateurs de ses sites internet et de ses applications mobiles, partenaires, agents, etc.), et intervient ainsi dans beaucoup de domaines impliquant des traitements de données diversifiés (développement économique et recherche; orientation, formation professionnelle et emploi; lycées et actions éducatives; territoire et ruralité, etc.), cette collaboration permettra certainement d'enrichir le contenu de la thèse discutée.

Saviez-vous qu'une bourse **CIFRE** vous permet d'intégrer un doctorant dans votre équipe pendant 3 ans ?
Le dispositif **CIFRE** est une véritable aide à l'innovation et est accessible à tout type de structure.

Dopez vos performances avec un doctorant de l'IRJI François-Rabelais

Avantages financiers :

**23 484 € brut /an minimum (CDD de 3 ans ou CDI).
Le dispositif CIFRE vous finance à hauteur de 14 000 € /an
soit 42 000 € sur les 3 ans + CIR (Crédit Impôt Recherche) possible**



Les entreprises, collectivités ou associations apprécient les CIFRE pour ...

- Se doter de jeunes talents sans condition de nationalité
- Accéder à la recherche publique de pointe dans tous les domaines scientifiques et technologiques
 - Travailler avec un laboratoire français et étranger
- Bénéficier d'une subvention annuelle de 14 000 € et du CIR
 - Instruction des dossiers tout au long de l'année
 - Délai d'instruction : 3 mois
 - Début de la CIFRE : 4 mois
- Dépôt des demandes de CIFRE en ligne : www.anrt.asso.fr

Les bénéfices pour les entreprises, collectivités ou associations :

- Un facilitateur d'innovation pour...
- Rester compétitif : la recherche est réalisée à partir des contraintes de l'entreprise, de la collectivité ou de l'association.
 - Favoriser le démarrage d'une activité à moindre risque.
- Se doter d'une ressource humaine très performante qui apporte des compétences nouvelles sur un projet stratégique.
 - Salarié un doctorant entre l'entreprise, la collectivité ou l'association et le laboratoire : visibilité précise des travaux de recherche.
 - Adaptation au métier de l'entreprise, de la collectivité ou de l'association.
 - Prospective des usages, réseau international.
- Obtenir des résultats de haut niveau : accès aux ressources et compétences scientifiques de pointe du laboratoire.
 - Bénéficier d'une assurance qualité par une double sélection : sélection par les partenaires eux-mêmes, évaluation et suivi par l'ANRT (taux d'acceptation moyen : 80%).
 - Un dispositif simple à mettre en oeuvre.

Le dispositif CIFRE a 38 ans !

- Une communauté de 14 000 docteurs, dirigeants, chercheurs... (réseau cifre.org)
7000 entreprises : 4000 laboratoires: 3850 CIFRE en cours

Lien vers la conférence « **CIFRE, ça ne se dit pas voyons ! Ou alors pas assez** » :
<https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/cifre>

Procédure CIFRE, téléchargez la brochure sur <http://www.anrt.asso.fr/fr/decouvrir-la-procedure-cifre-7844>



Participation de la Faculté de droit, économie & sciences sociales de Tours au webinaire Choose France Japon le 20 mai 2021

Le vice-doyen en charge des relations internationales de la Faculté de droit, économie & sciences sociales (Pr. Kevin PARTHENAY), l'un des deux directeurs de l'IRJI François-Rabelais (Pr. Pierre-Yves MONJAL) et le co-responsable de l'axe de recherches « Libertés, Démocratie & Politiques sociales (Pr. Emmanuel Aubin) ont représenté l'Université de Tours lors du webinaire organisé le 20 mai 2021 par Campus France Japon avec le soutien de l'Ambassade de France au Japon dans le cadre de l'opération Choose France Asia Virtual Tours 2021. Ils ont présenté, dans la langue de Shakespeare, avant les Universités de Paris II Panthéon-Assas et de Toulouse, l'offre de formation unique en France dans le domaine du droit :

- un master commun conventionné avec l'Université de Chuo qui a permis à des étudiants en master de partir en mobilité au Japon et d'enrichir leur cursus universitaire ;
- un accord en cours de conclusion avec l'Université de Kobé axé sur la recherche en droit européen avec la professeure Yuki SEKINE, francophone, spécialisé dans la protection des droits de l'homme. Ces cours en anglais seront assurés en droit européen et protection des droits de l'homme.
- l'organisation sous l'égide du programme franco-japonais NihonEuropa de plusieurs colloques internationaux franco-japonais à Tours et à Tokyo sur des thématiques juridiques au cœur de l'IRJI François-Rabelais et des grandes questions juridiques, sociales et économiques (accord économique JEFTA Union européenne et Japon, Conséquences juridiques et sociales du vieillissement de la société, réformes des Constitutions en France et au Japon, Union européenne et Japon : Regards croisés sur nos influences réciproques et intérêts communs, Droits fondamentaux et bioéthique, IA et protection des données personnelles, Covid-19 et libertés, Réforme des collectivités territoriales en France et au Japon, etc...).

Les interventions sur la base des slides présentant l'Université de Tours (réalisés par Germain Rousseau, chargé des coopérations internationales à la Direction des Relations Internationales de l'Université), la Faculté de droit et l'IRJI François-Rabelais ont été enregistrées sur la chaîne Youtube de Campus France Japon afin de laisser une trace numérique de la présentation de notre programme de collaboration universitaire au Japon. Une liste des cours assurés en anglais à la Faculté de droit, économie & sciences sociales a été établie pour mettre en relief le dynamisme de notre Faculté dans le secteur des SHS. Plus de 90 étudiants japonais ont suivi ce webinaire et ont montré un grand intérêt pour ces échanges universitaires tout en regrettant que le contexte de la pandémie ait pour conséquence de suspendre pour l'heure les projets de mobilité. L'amélioration de la situation sanitaire laisse présager le retour de cette mobilité, plusieurs étudiants du master Juriste européen ayant déjà pris date pour le second semestre de l'année 2021-2022.



Les enseignants-chercheurs de l'IRJI François-Rabelais à l'international - Présentation de Nathalie ROS, Professeur de droit public et Vice-Présidente de l'Association internationale du droit de la mer (AssIDMer) ■ ■ ■ ■



ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA MER

L'Association internationale du droit de la mer (AssIDMer) a été créée en 2001 sous la forme d'une association de droit français, à l'initiative de Daniel Vignes, ancien Directeur général des Communautés européennes. Instaurée avec l'objectif « de promouvoir la coopération et la recherche dans le domaine du droit de la mer et d'assurer une meilleure compréhension, un développement harmonieux et une application équilibrée du droit de la mer », elle rassemblait à l'origine les anciens négociateurs de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et s'est progressivement ouverte aux plus jeunes générations d'experts de ce domaine emblématique du droit international public.

Le Professeur Nathalie Ros a ainsi été invitée à entrer à l'AssIDMer en 2003 et a été élue au poste de Secrétaire général dès 2007. Première femme élue membre du Conseil en 2012, elle reste à ce jour la seule femme membre du Bureau de l'Association ; elle est devenue Vice-Président de l'AssIDMer en 2016 et a été constamment réélue à chacun de ces postes. En tant que Secrétaire général, Nathalie Ros est l'acteur majeur de la vie associative, en charge des relations avec les membres, l'administration, les autres institutions et les organisations internationales, mais aussi en termes de gestion courante des missions et des activités de l'Association ; outre son site internet (<https://www.assidmer.net/>), et l'organisation ou le parrainage de colloques, l'AssIDMer possède en effet sa propre collection éditoriale (Les Cahiers de l'Association internationale du droit de la mer) et décerne tous les deux ans, en mémoire du Président-fondateur de l'Association, un Prix destiné aux jeunes chercheurs. Dans un champ scientifique où l'anglais est partout dominant, la spécificité de l'AssIDMer est de maintenir le bilinguisme et la francophonie, à l'instar des tribunaux internationaux, mais aussi de promouvoir le plurilinguisme en intégrant d'autres langues de travail, en particulier l'espagnol, le portugais et l'italien ; une partie de la mission du Professeur Nathalie Ros est précisément d'assurer le lien entre ces différents espaces linguistiques tout en veillant au respect des valeurs de l'Association.



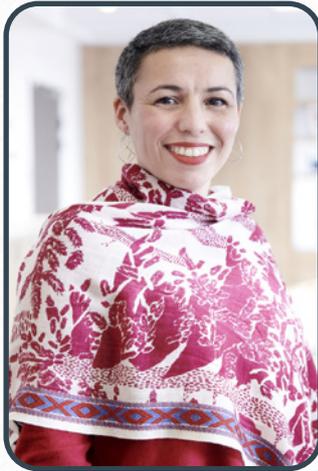
En tant que Vice-Président, elle est d'ailleurs très attachée à l'universalisation de l'Association et par conséquent à son ouverture aux autres continents, notamment l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie.

Ayant précédemment occupé les fonctions de Vice-Président du Conseil scientifique de l'Institut du Droit économique de la Mer de la Principauté de Monaco (INDEMER) (2008-2016), et de Vice-Président du Réseau européen d'experts sur les aspects juridiques de la sécurité et de la sûreté maritimes (MARSAFENET - Cost Action IS1105) (2012-2016), membre de REDEXMAR le réseau de recherche d'excellence espagnol en droit maritime et de la mer depuis sa création en 2015, membre honoraire de l'Institut universitaire d'études européennes "Salvador de Madariaga" (IUÉE) de l'Université de La Corogne depuis 2018, et participant ou ayant participé à de nombreux projets de recherche internationaux et européens, Nathalie Ros est en mesure de jouer un rôle d'interface sur le plan relationnel comme sur le plan scientifique, tout en maintenant la présence française au sein de l'Association et dans les différents forums auxquels elle participe.

Le Professeur Nathalie Ros est l'auteur d'une centaine de publications scientifiques, parues sur quatre continents et rédigées en français, anglais et espagnol.

Présentation de Selma JOSSO, Maîtresse de conférences en droit public, membre de l'IRJI François-Rabelais et Vice-Présidente de l'Université de Tours en charge des partenariats avec la société civile et le monde ■ ■ ■ ■

24



Maîtresse de conférences en droit public, je suis à l'Université de Tours depuis septembre 2013. Mon poste a la particularité d'être rattaché à l'IUT (Site Jean Luthier-département Carrières sociales) pour l'enseignement et à la Faculté de droit (IRJI François-Rabelais) pour la recherche. Je suis membre de la Commission Recherche de l'Université depuis octobre 2020 et j'ai été élue Vice-Présidente en charge des partenariats avec la société civile et le monde économique dans l'équipe présidentielle d'Arnaud Giacometti en décembre 2020.

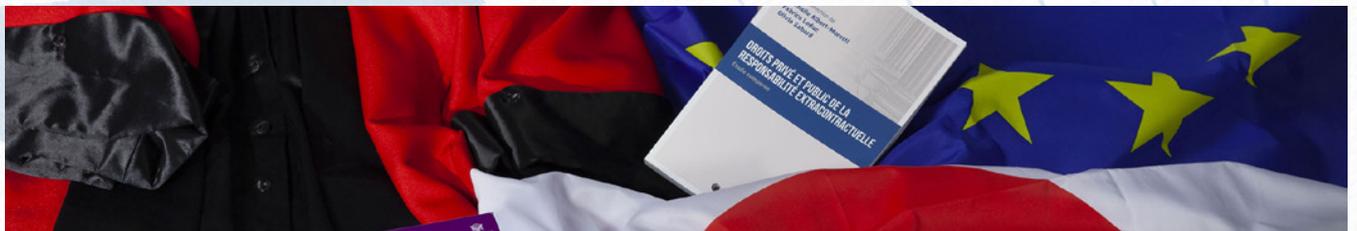
Comme son nom l'indique, ma Vice-Présidence comporte deux volets. Tout d'abord, les partenariats avec la société civile sont un axe fort du programme de cette équipe. L'objectif est de nouer et de développer les relations avec les associations, acteurs culturels de la société civile, collectivités etc. afin d'ancrer plus avant notre université dans son territoire tout en l'ouvrant à de nouveaux horizons, de nouveaux publics. Dans ce cadre, je travaille en étroite collaboration avec mes collègues et notamment avec Marion Amalric, VP Culture et vie de campus. Dernièrement, c'est dans ce cadre que nous avons fait partie du Comité d'organisation des journées du Matrimoine qui ont accueilli l'exposition «Illustres inconnues» organisée conjointement avec Osez le féminisme 37 sur l'esplanade des Tanneurs. Cette exposition rassemble les portraits de 12 femmes - inconnues du grand public mais dont les actions ont marqué le territoire

- qu'il s'agisse de Jeanne Marie Louault, Juste parmi les nations, ou Henriette Leconte, Paléontologue du XIXème siècle. Les portraits sont l'oeuvre de l'artiste Audrey Silva.

L'ambition de l'équipe présidentielle est à présent d'assurer la circulation de l'exposition dans l'espace public et dans les centres sociaux, au moyen d'un dispositif de médiation scientifique.

Les partenariats avec le monde économique, quant à eux, renvoient à des champs plus classiques de la valorisation de la recherche : je représente l'Université au sein des différents pôles de compétitivité ou de la CCI par exemple, j'échange avec les entreprises et veille à l'insertion professionnelle des étudiante.s de l'Université. Je travaille également en vue de valoriser toutes les recherches, y compris dans le champ des SHS. Le dernier dossier en date qui m'occupe est le candidat vaccin contre la Covid-19 développé par l'équipe BioMAP (situé à l'UFR de Pharmacie). En partenariat avec sa directrice, la Pr. Isabelle Dimier Poisson, et avec les collègues du SPIV (Service Partenariats, Innovation et Valorisation), j'accompagne le dépôt d'un brevet et facilite le transfert de technologie associé. Pour la juriste que je suis, c'est passionnant !

Thèses soutenues



* Le 13 novembre 2020, **Claire ROSSETTO** a soutenu sa thèse sur [Le service gratuit - De la tradition au numérique](#) (sous la direction du professeur Fabrice LEDUC)

Jury :

Nicolas CAYROL, Professeur, Université de Tours (Président du jury)
François CHÉNÉDÉ, Professeur, Université Jean Moulin (Lyon III) (Rapporteur)
Fabrice LEDUC, Professeur, Université de Tours
Philippe STOFFEL-MUNCK, Professeur, Université Panthéon Sorbonne (Paris 1)
Célia ZOLINSKY, Professeur, Université Panthéon Sorbonne (Paris 1) (Rapporteur)

Résumé :

Le service gratuit fait l'objet de profondes évolutions. Alors qu'à l'origine, il était exclusivement destiné à entretenir du lien social, il s'est peu à peu étendu pour devenir le support d'intérêts économiques. D'abord utilisé pour attirer les consommateurs, les prestataires s'en servent désormais pour exploiter les *data* de leurs utilisateurs. Le développement de l'économie numérique a entraîné une véritable explosion des services gratuits, conférant au sujet une incontestable actualité. L'expansion du service gratuit nécessite de dresser une typologie de cette prestation adaptée à l'époque contemporaine. Le traitement qui lui est attaché illustre parfaitement l'ambivalence qui le caractérise. En droit positif, son régime est déterminé par les mobiles du prestataire. La fourniture d'un service gratuit désintéressé déclenche l'application de mesures dérogatoires au droit commun au profit du bienfaiteur. Lorsque le prestataire offre un service gratuit intéressé, les règles sont identiques à celles qui régissent la prestation onéreuse. Le particularisme du service altruiste s'oppose ainsi à l'hétéronomie de la gratuité intéressée.

Mots-clés :

Gratuité, prestation de service, altruisme, données personnelles, intérêts économique, faveur, numérique, commerce électronique, contrat, bienfaisance, obligation, responsabilité, équité.



* Le 24 novembre 2020, **Léa LUCIENNE** a soutenu sa thèse sur **SPECIALIA GENERALIBUS DEROGANT** (sous la direction du Professeur Fabrice LEDUC)

Jury :

Charlotte GOLDIE-GENICON, Professeur, Université de Nantes (Rapporteur)
Fabrice LEDUC, Professeur, Université de Tours
Denis MAZEAUD, Professeur, Université de panthéon-Assas (Paris II)
Matthieu POUMARÉDE, Professeur, Université de Toulouse I Capitole (Rapporteur)
Julie TRAUILLÉ, Professeur, Université de Tours (Président du jury)

Résumé :

Specialia generalibus derogant signifie que les textes spéciaux dérogent aux textes généraux. Prenant racine dans le droit romain, cette locution latine est encore largement utilisée en droit positif dans un contexte d'inflation législative croissante qui favorise l'émergence de multiples conflits de normes. La première difficulté inhérente à *specialia generalibus derogant* est sa qualification. Traditionnellement qualifiée d'adage, la locution est porteuse d'un principe, de sorte qu'elle est en réalité une maxime et plus précisément une maxime exprimant une métanorme de règlement des conflits de normes. En effet, *specialia generalibus derogant* a pour rôle de régler les conflits de normes selon deux critères précis : l'existence d'un rapport de spécial à général qui induit un rapport d'inclusion des champs d'application des textes d'une part, et la présence d'une antinomie impliquant que les normes doivent être contradictoires dans leur substance d'autre part. Les conditions d'application étant réunies, *specialia generalibus derogant* assure la primauté du texte spécial qui devient applicable à l'exclusion du texte général dont les effets sont suspendus.

Mots-clés :

Conflit de normes, droit spécial, droit général, *specialia generalibus derogant*, dérogation, maxime, antinomie, primauté.

* Le 4 février 2021, **Hümeyra YILMAZ** a soutenu sa thèse sur **Évaluation des lois fondamentales sur les réfugiés en Turquie du point de vue du genre et de leur pertinence pour le droit international** (sous la direction Diane ROMAN, Professeure de droit public, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Jury :

Karine ABDEREMANE, Maître de conférences en droit public, Université de Paris Saclay
Olivier CAHN, Professeur de droit privé et sciences criminelles, Université de Tours
Christine GOYER, Représentante du UNHCR, Agence des Nations-Unies pour les Réfugiés de Pologne (Invitée)
Zeynep KIVILCIM, Professeure de droit international public, Université Humboldt, Berlin (Rapporteur)
Diane ROMAN, Professeure de droit public, Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne
Bérandère TAXIL, Professeure de droit international public, Université d'Angers (Rapporteur)

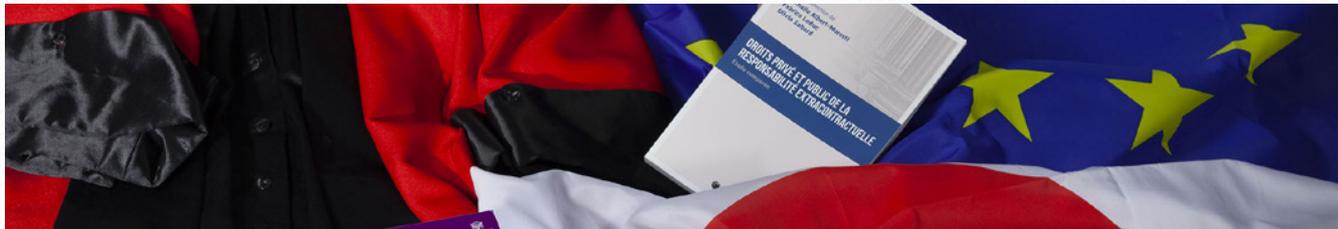
Résumé :

Les différences dans les caractéristiques physiques, sexuelles, d'âge, culturelles, ethniques, de couleur et religieuses des personnes ont entraîné la discrimination et l'exclusion. Cette discrimination se manifeste dans les politiques de l'État ainsi que dans tous les domaines de la vie quotidienne. La discrimination a été un domaine important des études universitaires avec ses différentes dimensions et types. Dans cette étude, la discrimination à laquelle sont confrontés les LGBTI qui sont exposés à la discrimination en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre différentes et les femmes encore opprimées en tant que second sexe pendant la procédure d'asile sont examinées. Le phénomène de la migration est une réalité sociologique multidimensionnelle. On peut dire que le groupe le plus touché par les causes et les conséquences de la migration sont les groupes de genre tels que les femmes et les LGBTI. Les personnes LGBTI sont exposées aux abus et à la violence dans différents aspects, tels que les violences sexuelles, physiques, psychologiques et économiques, tant aux frontières que dans les pays de transit ou de destination. La Turquie est l'un des pays où ces groupes sont sérieusement confrontés à de tels problèmes. Bien que la Turquie soit un pays où le nombre de réfugiés dépasse les cinq millions, les droits et libertés des réfugiés sont obérés par des motifs politiques. Les organisations internationales et l'UE l'ignorent afin d'accueillir davantage de réfugiés en Turquie.

Dans cette étude, les réglementations et pratiques juridiques de base relatives aux réfugiés en Turquie ont été évaluées en termes de critères de genre et leur compatibilité avec les principes et exigences du droit international a été examinée, grâce à une analyse du droit positif. La recherche a été enrichie par des entretiens avec 7 ONG qui travaillent pour les femmes et / ou les réfugiés LGBTI. La recherche entend ainsi évaluer non seulement la norme applicable, mais également les conditions de son application effective, au regard de la protection des droits humains des personnes LGBTI et des femmes réfugiées en Turquie.

Mots-clés :

Migration, réfugié, asile, EDPI, genre, intersectionnalité.



* Le 26 mars 2021, **Mélanie COSSO** a soutenu sa thèse sur **Les contrats de concession : transformations contemporaines d'une notion classique** (sous la co-direction de Bénédicte DELAUNAY, Professeure émérite, Université de Tours et de Christian GARBAR, Professeur émérite, Université de Tours)

Jury :

François BRENET, Professeur, Université de Poitiers
François BRUNET, Professeur, Université de Tours
Bénédicte DELAUNAY, Professeure émérite, Université de Tours
Gabriel ECKERT, Professeur, Université de Strasbourg (IEP) (Rapporteur)
Christian GARBAR, Professeur émérite, Université de Tours
Hélène HOEPFFNER, Professeure, Université Paris I Panthéon-Sorbonne (Rapporteur)
Gilles PELLISSIER, Conseiller d'État, Professeur associé, Université de Tours
Philippe TERNEYRE, Professeur, Université de Pau et des pays de l'Adour

Résumé : De nombreuses réformes des contrats de concession sont intervenues entre le XXe siècle et l'adoption du Code de la commande publique. La présente étude ne s'arrête toutefois pas au constat somme toute évident de l'existence de ces transformations. Leur examen est l'occasion à la fois de s'intéresser à l'ampleur de celles-ci et de vérifier la réalisation des objectifs louables poursuivis par les acteurs de la commande publique. Si certains progrès sont visibles, le bilan - notamment de la dernière réforme issue de la transposition de la première directive « concessions » - est plus que mitigé. C'est pourquoi le titre de la recherche met volontairement au pluriel la question des transformations contemporaines de la notion classique. Face à une réforme inachevée de la notion de concession, de nouvelles transformations contemporaines peuvent être envisagées. Elles prennent ici la forme d'une proposition de loi de modification du Code de la commande publique.

Mots-clés : Contrats de concession, délégations de service public, concessions de service public, concessions de travaux publics, concessions de services, concessions de travaux, commande publique.

* Le 12 mai 2021, **Émilie DELCHER** a soutenu sa thèse sur **L'Espace économique européen : recherche sur l'homogénéité au regard du droit de l'Union européenne** (sous la direction de Jean ROSSETTO†, Professeure émérite, Université de Tours, de Pierre-Yves MONJAL, Professeur, Université de Tours et de Sébastien ROLAND, Professeur, Université de Tours)

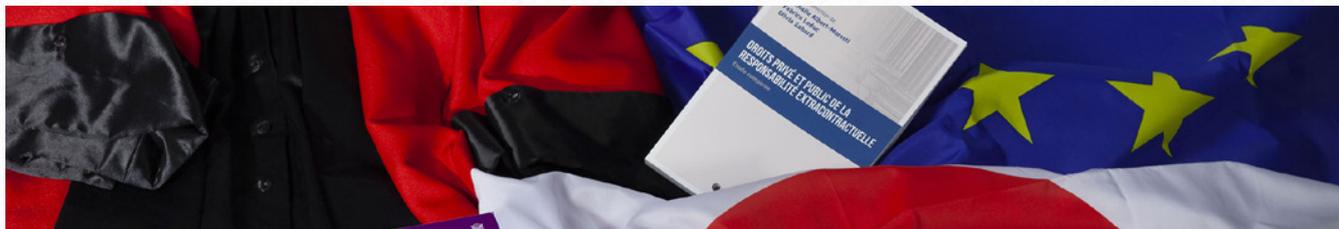
Jury :

Claude BLUMANN, Professeur émérite, Université Paris II Panthéon-Assas (Président du jury)
Bernd HAMMERMANN, Juge à la Cour de l'Association européenne de libre-échange
Pierre-Yves MONJAL, Professeur, Université de Tours
Eleftheria NEFRAMI, Professeure, Université du Luxembourg (Rapporteur)
Cécile RAPOPORT, Professeure, Université de Rennes I (Rapporteur)
Sébastien ROLAND, Professeur, Université de Tours
Thomas VON DANWITZ, Juge à la Cour de justice de l'Union européenne

Résumé : L'accord sur l'Espace économique européen, entré en vigueur en 1994, demeure l'accord le plus ambitieux conclu par l'Union européenne. Son originalité et le succès de son fonctionnement résident dans l'homogénéité, qui constitue à la fois l'objectif principal et le principe central de cet accord. Elle favorise un rapprochement vers l'Union des trois États de l'AELE (Islande, Liechtenstein et Norvège) par un alignement dynamique sur le droit de celle-ci et constitue ainsi une alternative à l'adhésion. L'étude propose une analyse de l'homogénéité dans l'EEE au regard de l'écoulement du temps. La première partie interroge l'application des mécanismes de l'accord EEE qui visent la duplication du droit de l'Union (pilier UE) dans les États de l'AELE (pilier AELE). Sur le plan de la reproduction des normes de l'UE, les multiples bouleversements intervenus dans l'UE depuis l'entrée en vigueur de l'accord ont suscité de nombreux obstacles. Ils ont jusqu'à présent été surmontés par une approche pragmatique.

Sur le plan de l'application et de l'interprétation des normes dupliquées, l'engagement des juges a largement permis la réalisation de l'homogénéité. La seconde partie de l'étude met en avant la mobilisation extensive de l'homogénéité par les juges (tout particulièrement par la Cour AELE) pour assurer à la fois l'effectivité des droits issus de l'accord et le renforcement des droits et libertés. L'homogénéité apparaît ainsi comme un concept évolutif qui permet une certaine autonomisation du pilier AELE de l'EEE à l'égard non seulement des États de l'AELE, mais aussi de l'Union européenne.

Mots-clés : Homogénéité, Espace économique européen, EEE, Union européenne, intégration, accord d'intégration, marché intérieur, interprétation conforme, Cour AELE, liberté de circulation, règlement des différends, responsabilité de l'État.



* Le 23 septembre 2021, **Maïghin HEMA** a soutenu sa thèse sur [Le droit à un niveau de vie suffisant au Burkina Faso](#) (sous la direction d'Isabelle HANNEQUART, Maître de conférences HDR, Université de Tours)

Jury :

Isabelle HANNEQUART, Maître de conférences HDR, Université de Tours
Philippe LAGRANGE, Professeur, Université d'Orléans (Rapporteur)
Virginie SAINT-JAMES, Maître de conférences HDR, Université de Limoges (Rapporteur)
Abdelkhalq BERRAMDANE, Professeur émérite, Université de Tours (Examineur)

Résumé : Le droit à un niveau de vie suffisant est très difficile à définir, car il fait référence à d'innombrables notions. Il est énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948 et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté par l'Assemblée générale le 16 décembre 1966 et entré en vigueur le 3 janvier 1976, respectivement aux articles 25 et 11. Ses éléments constitutifs ne sont pas précisément déterminés par ces instruments juridiques internationaux ni par aucun autre qui l'a consacré. Mais en recoupant les deux articles qui constituent ses sources onusiennes, nous pouvons dire que le droit à un niveau de vie suffisant concerne la nourriture, le logement et le vêtement suffisant ainsi que tous les éléments qui participent à l'amélioration constante des conditions de vie de toute personne et de sa famille.

Dans la première partie, nous avons procédé à la démonstration de la reconnaissance de ce droit par le Burkina Faso grâce aux sources onusiennes du droit à un niveau de vie suffisant tant par l'héritage de la Déclaration universelle des droits de l'homme que par son adhésion au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et aussi grâce à d'autres sources parmi lesquelles de nombreuses notions et instruments juridiques. De façon globale, l'étude menée dans cette première partie renseigne sur l'application théorique de ce droit au Burkina Faso. Dans la deuxième partie, il est question de l'effectivité de la réalisation de ce droit au Burkina Faso qui nous a amenés à nous pencher sur les conditions directes et indirectes de cette réalisation. Les unes appellent la réunion d'un ensemble de conditions que le Burkina Faso réunit lui-même en faveur de la réalisation effective de ce droit. Elles font également intervenir la question de sa justiciabilité. Les autres sont des conditions à la fois externes et internes au pays, comme celles découlant de l'accord de partenariat économique UE-Afrique de l'Ouest ou comme l'insécurité, qui pèsent sur la situation au Burkina Faso et qui contribuent à la réalisation globale du droit à un niveau de vie suffisant. L'analyse se resserre finalement sur les conditions premières dont la prise en considération semble impérative pour des actions plus ciblées en faveur de cette réalisation notamment par la mise en valeur du patrimoine culturel.

Mots-clés : Droit à l'alimentation, droit au logement, droit aux vêtements, dignité, patrimoine culturel, droits économiques, sociaux et culturels, droit à un niveau de vie suffisant, pauvreté extrême, Afrique de l'Ouest, Burkina Faso.

Qualifications des docteurs

Candidate inscrite sur la liste de qualification aux fonctions de Maître de conférences par la Section 01 du CNU session de mars 2021

**Léa LUCIENNE, « SPECIALIA GENERALIBUS DEROGANT »,
sous la direction du Professeur Fabrice LEDUC**

Entrée à la faculté de droit de Tours en 2007 avec la ferme intention de devenir magistrat, je pris la décision d'emprunter un chemin différent lors de mon année de Master 2. Cette année-là, M. Fabrice LEDUC qui allait devenir mon directeur de thèse l'année suivante, me proposa de rédiger mon mémoire de recherche sur l'adage *specialia generalibus derogant*. C'est alors que, prise de passion pour cette règle millénaire et teintée de mystère, intéressée par l'enseignement et désireuse de poursuivre mes études, j'entrai en doctorat en 2012. Après avoir mis en évidence que cette règle qui prend racine en droit romain, est bien ancrée en droit positif tout en étant souvent utilisée à mauvais escient, ma thèse se propose d'étudier la nature, la valeur, les critères d'application et les effets de la règle. C'est ainsi qu'elle démontre que *specialia generalibus derogant* est une métanorme en ce qu'elle est intrinsèquement destinée à réguler l'application d'autres normes. En outre, parce qu'elle peut avoir vocation à s'appliquer à toutes les normes quelle que soit leur valeur et parce que les impératifs de sécurité juridique et de clarté du droit nécessitent qu'elle ait une véritable force contraignante, la thèse préconise de consacrer cette règle au sein d'un texte de valeur constitutionnelle. De plus, il ressort du sens de *specialia generalibus derogant* qu'elle n'a d'utilité à s'appliquer qu'en cas d'antinomie entre des normes qui entretiennent un rapport de spécialité au sens strict, c'est-à-dire entre un texte général et un texte spécial au contenu dérogoire et dont le champ d'application est inclus dans celui du premier. Enfin, la thèse met en évidence que le mécanisme de dérogation qui fait partie intégrante de la règle, agit comme un catalyseur de la primauté du texte spécial pour suspendre les effets du texte général qui doit alors être envisagé comme un texte subsidiaire. Ainsi, en tant qu'ouvrage de droit savant comme de droit vivant, ma thèse permet de mieux appréhender cette règle couramment utilisée à bon comme à mauvais escient tout en préconisant d'en faire usage d'une manière plus juste et parcimonieuse.

Aujourd'hui, malgré les tumultes qui ont jalonné mes années de thèse et les incertitudes inhérentes à l'« après thèse », mon doctorat et ma récente qualification aux fonctions de maître de conférences m'aident à garder une motivation sans faille pour poursuivre ma carrière universitaire.

Candidate inscrite sur la liste de qualification aux fonctions de Maître de conférences par la Section 01 du CNU session de mars 2021

**Claire ROSSETTO, « Le service gratuit - De la tradition au numérique »
sous la direction du Professeur Fabrice LEDUC**

J'ai effectué l'ensemble de mon parcours universitaire à la faculté de droit de Tours. Après une licence de droit privé, je me suis orientée vers un Master I carrières judiciaires et un Master II Conseil et contentieux. Après l'obtention d'un contrat doctoral, j'ai débuté ma thèse en 2014 sous la direction de Monsieur le Professeur Fabrice Leduc. Ma thèse, intitulée « Le service gratuit. De la tradition au numérique », a été soutenue le 13 novembre 2020. En mars 2021, j'ai été qualifiée par la section 01 du CNU aux fonctions de maître de conférence. Au cours de mes années de thèse (trois ans de contrat doctoral, deux contrats d'ATER, une année de contrat d'enseignement), j'ai pu enseigner de nombreuses matières en travaux dirigés (notamment le droit des contrats, de la responsabilité civile ou encore le régime général des obligations) ainsi qu'en cours magistral (droit de la famille).

Ma recherche doctorale ambitionne de dresser une typologie du service gratuit adaptée à l'époque contemporaine. Le « service gratuit » est malheureusement le grand oublié des études juridiques concernant la gratuité. Pourtant, la prestation gratuite est un véritable phénomène de société. Elle s'envisage comme la prestation fournie par l'expression d'un comportement actif ou passif, procurant un avantage à un bénéficiaire, sans délivrance d'une quelconque contrepartie de sa part.

Le service gratuit comprend deux ramifications : d'une part, il existe les prestations gratuites désintéressées (qui sont fournies par le prestataire de service par pur altruisme) et, d'autre part, les services gratuits intéressés (lesquels reposent sur la volonté du prestataire de recevoir, à l'avenir, un avantage économique).

L'étude des régimes juridiques de ces différents services dévoile que le prestataire de service altruiste n'est pas traité de la même manière que son homologue intéressé. Le droit positif accorde au prestataire de service gratuit désintéressé un traitement caractérisé par une réelle indulgence. À l'inverse, le fournisseur de service gratuit intéressé est, quant à lui, soumis au droit commun. Autrement dit, le droit considère que la coloration lucrative de son geste écarte toute indulgence à son égard. Malgré l'absence de contrepartie reçue par le prestataire offrant une prestation gratuite intéressée, celui-ci est traité de la même façon que le fournisseur d'une prestation onéreuse. Le droit fait donc primer les mobiles animant le prestataire, en assimilant toutes les prestations proposées dans l'objectif d'en retirer avantage économique (direct ou indirect, présent ou futur).

Le particularisme du service gratuit désintéressé s'oppose alors à l'hétéronomie de la prestation gratuite intéressée. Cette dichotomie possède un large spectre, notamment parce qu'elle concerne aussi bien les services « traditionnels », que les services proposés par l'intermédiaire des réseaux numériques.

Candidat inscrit sur la liste de qualification aux fonctions de Maître de conférences par la Section 01 du CNU session de mars 2021

**Anthony TARDIF, « L'immunité en droits privé et public de la responsabilité »
sous la direction du Professeur Fabrice LEDUC**

Je m'appelle Anthony Tardif. Après avoir effectué la totalité de mon cursus académique à Tours, j'ai souhaité tenter « l'aventure » du doctorat dès le 1er décembre 2011. Ma thèse porte sur l'immunité en droits privé et public de la responsabilité. Il s'agissait d'un thème jusqu'alors inexploré par la doctrine tant privatiste que publiciste. La nouveauté de ce sujet dans ces deux domaines du droit et la perspective comparatiste privé/public m'ont alors convaincu d'y consacrer ma thèse de doctorat. J'y ai alors mis en lumière des thématiques jusque-là délaissées par la doctrine (immunité de recours récursoire des proches de la victime, essor des immunités de responsabilité civile en droit des affaires).

Celle-ci a été finalement soutenue le 8 novembre 2019 sous la direction de Monsieur le Professeur Fabrice Leduc. Le doctorat est une période difficile et exigeante sans conteste. Mais rétrospectivement, elle m'a donné des qualités de rigueur scientifique qui, dans le milieu professionnel, sont extrêmement appréciées et confèrent une « plus-value » par rapport aux autres profils.

En août 2020, je suis devenu juriste assistant à la chambre de la sécurité sociale de la cour d'appel d'Orléans et j'ai vu que cette rigueur est appréciée des professionnels. Il me paraissait en effet important de confronter mon bagage théorique avec la réalité du terrain. J'ai alors vu que ces « deux mondes » étaient loin de s'opposer et étaient même au contraire complémentaires. De plus, il me paraissait important de ne pas me focaliser sur la responsabilité civile et d'étendre mes domaines de spécialité au droit social. Pendant ce travail à temps complet, j'ai préparé l'étape de la qualification aux fonctions de maître de conférences tout en maintenant mes enseignements en droit de la famille à l'Université de Tours et en publiant pour différents éditeurs. Je l'ai finalement obtenu pendant mon travail à force d'acharnement (le soir et parfois en sacrifiant mes propres jours de congé) car je n'ai jamais perdu les deux principales qualités que le doctorat m'a permises d'acquérir : la discipline de travail et la persévérance. En conclusion, si j'ai un seul conseil à donner aux doctorants qui me lisent, c'est de comprendre que chaque expérience de thèse est unique : c'est « cette identité propre » qui vous permettra de sortir du lot et fera votre valeur.

Recrutement des docteurs qualifiés

juin 2021

Pauline PARINET a soutenu sa thèse sur « **La carence de l'administration** » le 8 décembre 2017 sous la direction de la Professeure Nathalie ALBERT-MORETTI, qualifiée aux fonctions de Maître de conférences par la Section 02 du CNU session de février 2020.

Recrutée à la Faculté de droit, économie & sciences sociales de l'Université de Tours.

Recrutements

Bruno GAY, PAST,
Pauline PARINET, Maître de conférences en droit public,
Rozenn HOTTE, Maître de conférences en sciences économiques.

Liste des enseignants-chercheurs de l'IRJI François-Rabelais

CNU section 01 - Droit privé et sciences criminelles

(24 enseignants-chercheurs titulaires, 4 PAST, 1 émérite)

ARHAB-GIRARDIN Farida, Maître de conférences HDR
BARGAIN Gwenola, Maître de conférences
BOURDOISEAU Julien, Maître de conférences HDR
CAYROL Nicolas, Professeur des Universités
DAMIENS Audrey, Maître de conférences
DANOS Frédéric, Professeur des Universités
DREVEAU Camille, Maître de conférences
DUGUÉ Marie, Professeur des Universités
FOURMENT François, Professeur des Universités
GAY Bruno, PAST
GOURDY Hélène, Maître de conférences
JUREDIEU Franck, Maître de conférences
LABELLE Fabienne, Maître de conférences
LAUVERGNAT Ludovic, PAST, qualifié aux fonctions de Maître de conférences (2021)
LEDOC Fabrice, Professeur des Universités
MERINO Steven, PAST
OPHÈLE Claude, Professeur des Universités
OUDIN Federica, Maître de conférences HDR
OUDIN Martin, Maître de conférences HDR
PEYRONNET Marie, Maître de conférences
RAVENNE Sylvain, Maître de conférences
ROULET Vincent, Maître de conférences HDR
ROBIN-SABARD Olivia, Professeur des Universités
SLIM Hadi, Professeur des Universités
SOTOMAYOR Raoul, PAST
TELLIER-CAYROL Véronique, Maître de conférences HDR
TESTU François-Xavier, Professeur des Universités émérite
THOMAS-TAILLANDIER Delphine, Maître de conférences
TRAULLÉ Julie, Professeur des Universités

CNU section 02 - Droit public (fin juillet)

(23 enseignants-chercheurs titulaires, 2 PAST et 3 émérites)

ALBERT Nathalie, Professeure des Universités (Rectrice de l'Académie de Dijon)
AUBIN Emmanuel, Professeur des Universités
BERRAMDANE Abdelkhalq, Professeur des Universités émérite
BOISSEAU Pierre, Maître de conférences
BRUNET François, Professeur des Universités
COLLIN Mathilde, Maître de conférences HDR
DEFOORT Benjamin, Professeur des Universités
DELAUNAY Bénédicte, Professeur des Universités émérite
GARBAR Christian, Professeur des Universités émérite
GAUTRON Jérôme, Maître de conférences HDR
GÉLY Marie-Laure, Maître de conférences HDR
GUILLARD Christine, Maître de conférences HDR
HANNEQUART Isabelle, Maître de conférences HDR
JEANNOT Anne, Maître de conférences
JOSSO Selma, Maître de conférences
LACAILE Philippe, PAST
LAVERGNE Benjamin, Maître de conférences
MADELAINE Colombine, Maître de conférences
MANSON Corinne, Maître de conférences HDR
MONJAL Pierre-Yves, Professeur des Universités
MOUZET Pierre, Maître de conférences HDR
MOZOL Patrick, Maître de conférences HDR
PARINET Pauline, Maître de conférences
PELLISSIER Gilles, PAST
ROLAND Sébastien, Professeur des Universités
ROS Nathalie, Professeur des Universités
THIERRY Damien, Maître de conférences HDR
TOURET Corinne, Maître de conférences HDR

CNU section 03 - Histoire du droit et des institutions

(3 enseignants-chercheurs titulaires)

CHAUVIN-HAMEAU Paul, Maître de conférences
DEROCHE Alexandre, Professeur des Universités
MOURÉ Stéphane, Maître de conférences

CNU section 04 - Science politique

(4 enseignants-chercheurs titulaires)

CRÉPON Sylvain, Maître de conférences
DUCLOS Nathalie, Maître de conférences HDR
PARTHENAY Kevin, Professeur des Universités
VITIELLO Audric, Maître de conférences HDR

CNU section 05 - Sciences économiques

(7 enseignants-chercheurs titulaires)

BOUSQUET Alain, Professeur des Universités
CONCETTINI Silvia, Maître de conférences (disponibilité)
FAUELLE-AYMAR Christine, Maître de conférences HDR
FAVARD Pascal, Professeur des Universités
HOTTE Rozenn, Maître de conférences
KOSSI Yann, Maître de conférences
LÉVY Nathalie, Maître de conférences

Liste des doctorants de l'IRJI François-Rabelais ■ ■ ■ ■

Nom, prénom, titre de la thèse, directeur de thèse, (date de première inscription en thèse)

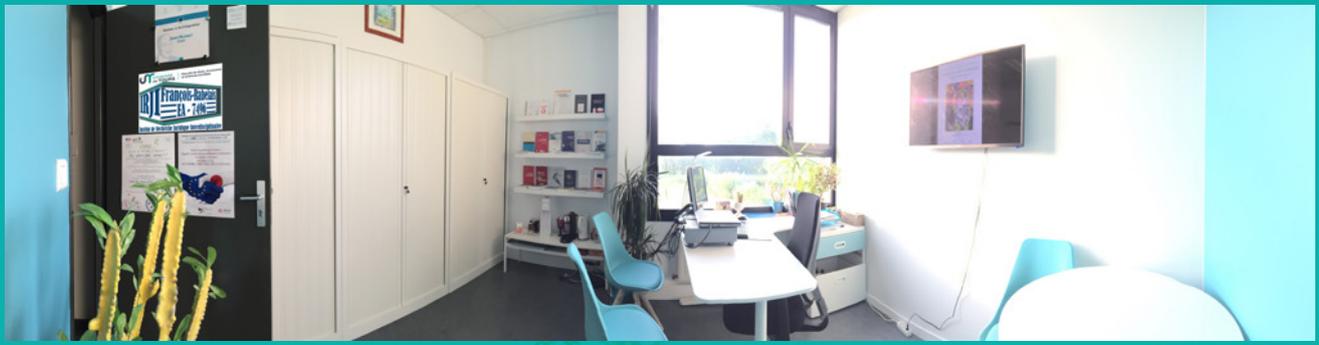
- ABANDA Raymond, *Plaidoyer pour un Système de Protection Sociale en Droit Camerounais*, thèse co-dirigée par Julien BOURDOISEAU, Maître de conférences HDR et FOURMENT et Jacqueline KOM, enseignante (11/10/17)
- ADEOSSI Adechinan, *L'aménagement du temps en procédures pénales française et béninoise comparées*, thèse co-dirigée par les Professeurs François FOURMENT et Eric Codjo MONTCHO AGBASSA (11/10/17)
- ALSGHAYIR Ala Abulkasim, *L'Union européenne et la crise libyenne*, thèse dirigée par le Professeur Abdelkhaleq BERRAMDANE (11/12/17)
- ANDAGUI OLENDE Dastern, *L'obtention des aveux par mauvais traitement : étude de droit français et de droit gabonais comparés*, thèse co-dirigée par les Professeurs François FOURMENT et Charles MBA OWONO (28/11/18)
- APPERT Clémence, *L'office du juge d'appel en contentieux administratif*, thèse dirigée par le Professeur Benjamin DeFOORT (20/09/18)
- AUBELLE Vincent, *La commune nouvelle constitue-t-elle le socle d'une nouvelle architecture territoriale ?*, thèse dirigée par le Professeur Pierre-Yves MONJAL (03/01/17)
- AYASSOU Madji, *Collectivités territoriales et innovations*, thèse dirigée par Patrick MOZOL, Maître de conférences HDR (09/01/17)
- BENOIT ISART Pauline, *Intelligence artificielle et robotique en santé*, thèse dirigée par Farida ARHAB-GIRARDIN, Maître de conférences HDR (30/10/18)
- BROSSET BRIAND Marion, *Ordre public et concurrence*, thèse dirigée par le Professeur François BRUNET (03/10/16)
- BROU Akassi, *Le formalisme en matière immobilière*, thèse dirigée par le Professeur Nicolas CAYROL (27/11/14)
- BUI Huong Giang, *Les conflits en mer de Chine méridionale. Le cas du Vietnam au regard des prétentions des autres Etats de la région*, thèse dirigée par la Professeure Nathalie ROS (21/11/17)
- CHAUSFOIN Antoine, *La division de la propriété immobilière*, thèse dirigée par le Professeur Yannick TREMORIN (23/09/13)
- COTTAZ Mélanie, *Le contrat de transaction et stratégies contentieuses des sociétés en France et à l'international*, thèse dirigée par le Professeur Hadi SLIM (30/09/19)
- CRINON Antonin, *Précarité et droit : recherches sur la construction d'une notion juridique*, thèse dirigée par la Professeure Diane ROMAN (01/10/15)
- DAMBABA Mohamed Sanghur, *Le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale en Afrique : cas du Bénin, du Sénégal et du Togo*, thèse co-dirigée par Pierre MOUZET, Maître de conférences HDR et Ibrahim SALAMI (24/11/15)
- DELACOURE Elodie, *Réflexions sur la séparation des fonctions judiciaires dans le procès pénal*, thèse dirigée par le Professeur François FOURMENT (20/09/16)
- DE MOURA COSTA VARGES LOPES Thuany, *La reconnaissance culturelle de groupes sociaux et l'importance de la démocratie au niveau local comme éléments transformateurs des injustices socio-environnementales*, thèse co-dirigée par Patrick MOZOL, Maître de conférences HDR et Damien THIERRY, Maître de conférences HDR (20/02/20)
- DIALLO Harouna, *La consolidation de la paix des Nations-Unies dans une situation post-confliktuelle. Le processus DDR au Mali et les anciens combattants*, thèse dirigée par Nathalie DUCLOS, Maître de conférences HDR (24/01/19)
- DIEU Erwan, *De la prévention de la récidive à la désistance : étude de sciences criminelles des pratiques correctionnelles*, thèse co-dirigée par Véronique TELLIER-CAYROL, Maître de conférences HDR et le Professeur Nicolas COMBALBERT (05/12/18)
- DJAITO Codjo Adjeoda, *Le cautionnement en droit français et au sein de l'espace OHADA : étude comparée et évolutions*, thèse dirigée par le Professeur Frédéric DANOS (07/12/18)
- DEVENEY Killian, *La nécessité en droit administratif*, thèse dirigée par le Professeur François BRUNET (01/10/20)
- DOUADJIA Menad, *Le conseil patrimonial immobilier*, thèse dirigée par la Professeure Claude OPHÈLE (17/10/18)
- DUBREUIL Sébastien, *La transposition du droit pénal français en Extrême-Orient (années 1850-1930)*, thèse dirigée par le Professeur Alexandre DEROCHE (04/12/19)
- DUPREZ Richard, *La protection juridique des protocoles de communication*, thèse dirigée par le Professeur François-Xavier TESTU (29/10/15)
- EL AOUADI Hayet, *Le régime juridique de l'arbitrage international intéressant les personnes publiques*, thèse dirigée par le Professeur Hadi SLIM (07/12/20)
- EMOU Marino, *Les institutions de Coopération Française en Côte d'Ivoire de l'indépendance 1960 à l'an 2000*, thèse dirigée par le Professeur Alexandre DEROCHE (17/09/19)
- ES-SAMTI Hassan, *Abus de biens sociaux au 19ème siècle : de la genèse à l'incrimination*, thèse dirigée par le Professeur Alexandre DEROCHE (10/12/20)
- FILLET Geoffrey, *Les conventions constitutionnelles en droit français*, thèse dirigée par Pierre MOUZET, Maître de conférences HDR (21/11/17)
- FONTAINE François, *La responsabilité civile dans les relations de travail triangulaires*, thèse dirigée par la Professeure Olivia SABARD (24/10/18)
- GAUTHIER Pascal, *Le droit du patient au respect de sa volonté*, thèse dirigée par Farida ARHAB-GIRARDIN, Maître de conférence HDR (03/12/19)
- HERMAND Thomas, *Cour d'assises : entre oralité des débats et écrits judiciaires*, thèse dirigée par le Professeur François FOURMENT (26/11/15)
- HIOL Stéphanie, *Cour de justice et conseil d'état : un dialogue entre juges ?*, thèse dirigée par le Professeur Pierre-Yves MONJAL (06/01/17)
- HORLAVILLE Clotilde, *La valeur en droit public*, thèse dirigée par le Professeur François Brunet (04/10/18)
- JONES Benjamin, *L'équité dans les compétitions sportives et le modèle sportif européen : Étude des mesures juridiques visant à assurer l'équilibre compétitif dans les sports professionnels*, thèse dirigée par la Professeure Nathalie ROS (29/01/20)
- KADJIKI Essoham, *Le comité des finances locales*, thèse dirigée par Pierre MOUZET, Maître de conférences HDR (29/09/17)

Liste des doctorants de l'IRJI François-Rabelais ■ ■ ■

Nom, prénom, titre de la thèse, directeur de thèse, (date de première inscription en thèse)

- KEKE Sakre, *Le renforcement de la démocratie participative par la protection des données numériques à caractère personnel. Etude comparative France - Côte d'Ivoire*, thèse dirigée par Patrick MOZOL, Maître de conférences HDR (09/11/17)
- KERROUMI Nezha, *La protection du consommateur des services bancaires et financiers en droit français et marocain*, thèse dirigée par le Professeur Nicolas CAYROL (05/12/14)
- KHAFIF Anass, *Le droit de la régulation économique (recherches comparées sur le rapport de l'état à l'économie - cas du Maroc et de la France)*, thèse co-dirigée par les Professeurs Pierre-Yves MONJAL et David MELLONI (28/09/15)
- KPANOUYOU Dihigbamba, *L'égalité des créanciers dans les procédures collectives françaises et de l'OHADA : entre finalité capitaliste et impératif social*, thèse dirigée par le Professeur Nicolas CAYROL (09/12/19)
- LAURENT Thomas, *Essai sur le vieillissement en économie de la santé*, thèse co-dirigée par les Professeurs Pascal FAVARD et Lilliane BONNAL (21/01/20)
- LENOBLE Théo, *Égalité et inclusion en droit du handicap*, thèse dirigée par le Professeur Nicolas CAYROL (10/12/20)
- MACÉ Marion, *Les gestions publiques immobilières : vers un droit de l'immobilier public ?*, thèse dirigée par Patrick MOZOL, Maître de conférences HDR (02/12/19)
- MARIAM Mahamat Adjid, *Les sûretés en droit Ohada et les opérations bancaires*, thèse co-dirigée par les Professeurs Hadi SLIM et Frédéric DANOS (04/12/19)
- MASQUILIER Ariane, *La fonction publique et le principe de non-discrimination (Recherche de droit comparé franco-canadien)*, thèse dirigée par la Professeure Diane ROMAN (29/10/18)
- MESSIGA Kokougan, *La responsabilité internationale des Etats en mer*, thèse dirigée par la Professeure Nathalie ROS (22/11/16)
- NAZZAL Sam, *Géopolitique du Chantage ou l'impact du chantage politique et économique régional et international sur le problème palestinien*, thèse dirigée par le Professeur Pierre-Yves MONJAL (30/10/2018)
- NIVERT Alexandre, *Le contrat de fait*, thèse dirigée par le Professeur Fabrice LEDUC (20/09/19)
- NTOUTOUME MINTOGUE Jacinthe, *Les spécialités du droit pénal douanier français*, thèse dirigée par Véronique TELLIER-CAYROL, Maître de conférences HDR (13/02/17)
- PAKHOMOFF Natacha, *Essai sur une théorie générale des propriétés collectives*, thèse dirigée par le Professeur Frédéric DANOS (11/10/17)
- PLANTINET Lucas, *Les mutations de l'action publique*, thèse dirigée par le Professeur François Fourment (16/09/19)
- RAMEL Magali, *Le droit à l'alimentation dans l'Union européenne*, thèse dirigée par la Professeure Diane ROMAN (06/10/14)
- SEGHOOR Sarah, *La subordination de l'expression de l'agent public au principe de neutralité du service public*, thèse dirigée par le Professeur Emmanuel AUBIN (07/12/20)
- SILBERMAN Éric, *Le cannibalisme en droit pénal*, thèse co-dirigée par la Professeure Claude OPHÈLE et Véronique TELLIER-CAYROL, Maître de conférences HDR (06/01/15)
- STIEN Arnaud, *Les cellules de renseignement financier*, thèse dirigée par le Professeur Olivier CAHN (10/10/16) année de césure.
- THIBAUDEAU Benjamin, *La preuve médico-légale*, thèse dirigée par le Professeur Olivier CAHN (10/10/16)
- TULASNE Camille, *Trouver l'équilibre entre les intérêts légitimes des entreprises et les droits fondamentaux des individus dans un monde numérique*, thèse dirigée par le Professeur Sébastien ROLAND (21/09/2020)
- VODOPLAY Matija, *La facilitation des investissements, dans le domaine des marchés financiers : contribution à une réflexion sur les accords de libre-échange de la nouvelle génération*, thèse dirigée par le Professeur Pierre-Yves MONJAL (08/12/16)
- VOLKOV Anastasia, *L'accord de partenariat économique entre l'Union européenne et le Japon. Contribution à une théorie générale des accords de nouvelle génération conclus par l'Union européenne : l'exemple du Japon*, thèse dirigée le Professeur Pierre-Yves MONJAL (22/10/19)





Adresse :

Faculté de Droit, Économie & Sciences Sociales
 IRJI François-Rabelais (EA 7496)
 Bâtiment D - Bureau 117
 50 avenue Jean Portalis - BP 0607
 37206 TOURS CEDEX 3

Véronique PICARD (Ingénieur d'études) est responsable administrative de l'IRJI François-Rabelais.
veronique.picard@univ-tours.fr Téléphone : 02 47 36 11 70

Xavier HOUILLER (Technicien d'information documentaire et de collections patrimoniales) est responsable de la Bibliothèque Droit-Recherche associée à l'IRJI François-Rabelais.
xavier.houiller@univ-tours.fr Téléphone : 02 47 36 11 81

L'IRJI François-Rabelais sur le web :

Page web <https://irji.univ-tours.fr/>

Lien Canal U <https://www.canal-u.tv/producteurs/irji>

Page facebook <https://www.facebook.com/InstitutdeRechercheJuridiqueInterdisciplinaire/>

Lien twitter https://twitter.com/IRJI_FrRabelais

PLAN D'ACCÈS

